

Deuxième séance, jeudi 12 février 2015

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de décret 2014-DFIN-134 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2014; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret 2014-DICS-86 relatif à l'initiative législative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation» (votation populaire); entrée en matière; projet de loi constituant le contre-projet, 1^{re} et 2^e lectures; vote final; projet de décret relatif à l'initiative législative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation» (votation populaire); lecture et vote final. – Projet de loi 2014-DSJ-92 d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures; vote final.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Gabrielle Bourguet, Louis Duc, Pierre-André Grandgirard, Markus Ith, Patrice Jordan, Yves Menoud, Stéphane Peiry, Chantal Pythoud, Olivier Suter et Emanuel Waeber .

MM. et M^{mes} Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Le Président. Il est 8h30 et j'ouvre la séance.

—

Communications

Le Président. Je tiens à remercier tous les députés qui ont pu prendre part, hier, à la journée de ski. Une météo et des conditions excellentes, également dans la bonne humeur avec M. le Député Roger Schuwey, maître accordéon. Il est à relever que nous n'avons aucune blessure et que nous avons le plaisir de partager le repas avec le Conseil d'Etat quasi in corpore, les membres de la presse et du secrétariat. Nos remerciements à M^{me} Sylvie Barras, assistante de direction au Secrétariat du Grand Conseil, pour l'organisation de cette journée. Egalement pour le concours de ski, on tenait à relever les résultats ce matin pour ceux qui n'étaient pas à la Berra. Chez les dames, a remporté le concours, notre ancienne présidente du Grand Conseil, M^{me} Katharina Thalmann-Bolz (*applaudissements!*), suivie de la favorite de cette compétition, M^{me} Nadine Gobet et de M^{me} Suzanne Aebischer (*applaudissements!*). Chez les messieurs, c'est M. Didier Castella qui a remporté la course devant M. Daniel Bürdel et M. Pierre Décrind (*applaudissements!*). Ils recevront chacun un bonnet que je montre ici. Je ne sais pas si ce sont les couleurs fribourgeoises ou celles de Fribourg-Gottéron mais enfin, passez à la pause pour recevoir ce petit prix. On remercie les taxis romontois.

Les dames de nettoyage ont trouvé un magnifique ouvrage sur la commune de Vaulruz. Je ne sais pas qui voulait le lire

pendant la session. Il est là. Veuillez venir le récupérer également à la pause. Merci!

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du jeudi 12 février 2015

2014-DIAF-13 Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux.

Pierre-André Page, président, Jean Bertschi, Eric Collomb, Dominique Corminbœuf-Strehblow, Pierre Décrind, Sabrina Fellmann, Fritz Glauser, René Kolly, Nicolas Repond, Laurent Thévoz, Jacques Vial.

2014-DICS-74 Projet de loi sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg

Jean-Pierre Doutaz, président, Andrea Burgener Woeffray, Antoinette de Weck, Gaétan Emonet, Raoul Girard, Albert Lambelet, Isabelle Portmann, André Schnewly, André Schoenenweid, Katharina Thalmann-Bolz et Markus Zosso.

2014-DEE-66 Projet de loi portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures AES

et

2014-DSJ-119 Projet de loi portant adhésion au concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande

Affaires attribuées à la Commission des affaires extérieures

—

Projet de décret 2014-DFIN-134 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2014¹

Rapporteur: **Patrice Morand**, vice-président de la Commission des finances et de gestion (PDC/CVP, GR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances

Entrée en matière

Le Rapporteur. Les membres de la Commission des finances et de gestion ont analysé avec beaucoup d'attention le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour 2014. Ce paquet compte 30 crédits pour un montant total de 31 791 980 frs, somme très importante et la plus élevée depuis 2002. A elles seules, les hospitalisations hors canton représentent 52% du total, soit 16,479 millions, dont 10,2 millions pour 2014 et 6,3 millions de rattrapage pour 2013. Ce dernier montant avait déjà été annoncé par la Direction de la santé et des affaires sociales.

31,791 millions sont très importants, comme déjà dit. La Commission des finances et de gestion a analysé plus précisément pour voir comment ont pu être compensés ces millions. Nous trouvons en tête de liste

- > 7 millions de francs provenant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales;
- > 1,320 million provenant de récupération d'impôts irrécouvrables.

Nous trouvons aussi des ristournes des avances faites par l'Etat sur comptes antérieurs de 7,6 millions pour l'HFR et 4 millions pour le RFSM. La gendarmerie, qui ne trouve pas tout son personnel, compense également pour 1,327 million.

L'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat et l'article 18 de son règlement autorisent la ponction sur les excédents de revenus à des conditions déterminées. Cependant, M. le Commissaire du gouvernement, les membres de la Commission des finances et de gestion sont mécontents et craignent que cette façon de faire devienne une habitude puisqu'elle se répète pour la deuxième année consécutive. Le problème est que, selon l'article 35, un crédit supplémentaire est destiné à compléter un crédit budgétaire. Il est octroyé par le Conseil d'Etat, préalablement à l'engagement, si la dépense était imprévisible, urgente et indispensable. Nous sommes quand même étonnés et mécontents, comme déjà dit, de cette situation.

Si, pour la liquidation du problème du capricorne asiatique, qui a nécessité un crédit de 1,2 million – c'est très cher à mon avis et a-t-on besoin de spécialistes extérieurs à Grangeneuve, d'arboristes grimpeurs? –, de même que pour les hospitalisations hors canton, on peut comprendre l'urgence et l'imprévisibilité, on ne comprend pas, par contre, que dans plusieurs services les postes «Traitements du personnel auxiliaire» et «Prestations de tiers» soient dépassés. On ne comprend pas le

remplacement de véhicules rouillés ou plus adaptés, tels que ceux des cabinets des dentistes scolaires, pour 282 000 francs. Ces véhicules devaient ou auraient dû être mis au budget. Cette dépense m'amène à un commentaire personnel, M. le Commissaire: ces véhicules ont été achetés hors du canton alors qu'une entreprise de chez nous avait été sollicitée à plusieurs reprises pour ce marché; cela semble peu acceptable. Les tractations étaient en cours depuis 2012 et, tout à coup, on achète des véhicules. Où était l'urgence dans cette demande?

La Commission des finances et de gestion souhaite aussi que le Conseil d'Etat étudie le coût de l'ouverture de nouvelles classes dans le canton afin de diminuer les coûts de la scolarisation hors canton. Cependant, ce n'est pas sûr que cette dernière mesure réduise les coûts. Nous disons bien «étudier l'ouverture des classes».

Pour terminer, les membres de la Commission des finances et de gestion vous demandent d'accepter ce décret, non sans s'adresser aux différentes Directions qui ne respectent pas le critère d'imprévisibilité. Pour exemple, une Direction a pris, préalablement à l'octroi du crédit supplémentaire, des engagements financiers que l'Etat doit assumer par la suite. Ceci ne devrait pas arriver. Un carton jaune donc pour cette façon de faire et ce manque d'anticipation!

Une dernière phrase encore à l'intention de notre ancien président de la Commission des finances et de gestion, M. Michel Losey, pour le remercier sincèrement de la part de ses anciens collègues pour avoir conduit notre commission de main de maître.

Le Commissaire. Au menu de chaque session de février, la discussion sur les crédits supplémentaires est un classique du genre. Le débat est lui tout aussi récurrent, la question centrale toujours la même: ne pourrait-on pas mieux faire?

Force est de constater que depuis le début de la présente législature, le volume des dépassements de crédits a pris l'ascenseur pour représenter le 0,99% des dépenses effectives budgétisées pour 2014. Cette évolution défavorable interpelle effectivement et mérite attention. Il y a lieu, toutefois, de relativiser quelque peu. Il convient, en effet, de mettre en corrélation les difficultés de budgétisation rencontrées et la mise en œuvre du nouveau régime du financement hospitalier. Ainsi par exemple, il faut savoir qu'au moment d'établir les prévisions budgétaires 2014 pour les hospitalisations hors canton – cela veut dire au printemps 2013 – les chiffres effectifs complets, définitifs du premier exercice 2012 n'étaient pas encore disponibles. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que le manque d'informations fiables ait conduit à une sous-estimation significative des besoins de financement en la matière avec, pour conséquence, une demande de crédits supplémentaires de 16,5 millions de francs qui, à elle seule, porte sur un montant qui est plus élevé que la totalité des crédits supplémentaires accordés chaque année de 2007 à 2011. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et attestent si besoin était que, hormis ce cas tout à fait hors normes, il n'y a pas eu de dérapages en matière de crédits supplémentaires.

¹ Message pp. 158ss.

Aujourd'hui donc, avec un peu plus de recul en ce qui concerne le financement hospitalier, on peut s'attendre à une meilleure maîtrise de la situation, espérer l'établissement de prévisions budgétaires plus proches de la réalité. Je dis encore que le Conseil d'Etat s'est penché et a bien vérifié si vraiment le budget 2015 était conforme à la réalité. Aujourd'hui, je n'ai pas d'indices comme l'année dernière où j'en avais déjà. Espérons que la situation se stabilise. Reste qu'il serait illusoire de croire qu'il ne sera plus nécessaire de recourir à la procédure des crédits supplémentaires pour couvrir les insuffisances de couverture budgétaire ponctuelles.

J'ai bien entendu les autres remarques du rapporteur de la commission, M. le Député Patrice Morand. J'y reviendrai dans les réponses d'une manière globale, ce d'autant plus qu'une part sans cesse croissante de nos charges est constituée de dépenses liées sur lesquelles le canton n'a guère de maîtrise.

C'est en vertu de ces considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière sur ce projet de décret.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche, comme il se doit, a pris connaissance de l'ensemble des crédits supplémentaires, heureusement tous compensés, pour l'année 2014, tant il est vrai que nous atteignons aujourd'hui un montant conséquent avoisinant les 32 millions de francs.

A l'instar d'autres années, et sans surprise, les crédits du Département de la santé, 22 millions, et de l'Instruction publique, environ 5 millions, arrivent en tête et annoncent vraisemblablement des jours toujours plus difficiles au niveau financier. Le seul exemple de ces fameux coûts récurrents et en constante augmentation, c'est celui des hospitalisations hors canton avec une facture qui devrait s'élever à plus de 68 millions de francs pour 2014, nous interpelle. Plus de 16 millions supplémentaires, ce n'est pas rien certes, mais ce n'est en tout cas pas le moment de penser que ce montant va se stabiliser. Alors la question est de savoir – et je ne dis pas «sera» car c'est aujourd'hui qu'il faut se la poser – où allons-nous trouver la couverture pour ces crédits de paiements supplémentaires sans raboter toujours plus profond, notamment dans les prestations de l'Etat?

Comme à l'accoutumée, les différentes Directions ont présenté leurs solutions en réduisant d'autres charges – tant mieux – mais également en se référant aux bases légales qui donnent le droit de compenser certains dépassements provenant de dépenses liées par une augmentation des revenus. Je pense que cette possibilité n'est pas de trop et doit certainement être la bienvenue dans le contexte de plus en plus tendu de la gestion de notre ménage cantonal.

Le groupe Alliance centre gauche acceptera ces crédits supplémentaires compensés mais exprime ici sa vive inquiétude, non pas face à la «gymnastique» comptable, qui permet une opération devant se solder par un résultat neutre mais par la réduction de prestations pouvant directement affecter le quotidien des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

Je vous remercie de votre attention.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste entre en matière sur les crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2014. Cependant, il le fait avec les réticences suivantes. Nous constatons que plusieurs crédits concernent des traitements du personnel auxiliaire ou des prestations de services par des tiers, résultats très souvent du blocage de postes supplémentaires à un poste par Direction. L'achat d'un véhicule pour remplacer un véhicule rouillé devenu inutilisable ne représente pas, à notre avis, une dépense imprévisible, mais la conséquence d'une pratique budgétaire recherchant par tous les moyens l'équilibre au détriment d'une gestion prévisionnelle. On se demande d'ailleurs si le recours aux crédits supplémentaires n'est pas déjà prévu lors de l'élaboration du budget, le Conseil d'Etat tablant sur le fait que durant l'année on trouvera bien la compensation quelque part. Une compensation que l'on trouve un peu facilement du côté de la Police profitant d'un manque d'effectifs qui ne facilite pas la mission et la tâche de nos agents.

Une autre question se pose concernant les montants pour les contributions pour la fréquentation des Hautes écoles spécialisées. Trouve-t-on ici la conséquence du numerus clausus introduit à la HEP, qui pousse les étudiants vers les écoles d'autres cantons? Enfin, la compensation de crédits supplémentaires par des recettes supplémentaires, certes autorisée par la loi, nous pose problème. Une plus grande rigueur dans l'estimation de ces recettes lors de l'élaboration du budget aurait, par exemple, permis de prendre en compte la demande de la Fédé concernant l'allègement des mesures structurelles et d'économies imposées au personnel de l'Etat. Là aussi, des doutes s'installent sur la transparence et la rigueur dans l'élaboration du budget.

Avec ces considérations, j'en ai terminé.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat von den kompensierten Nachtragskrediten 2014 Kenntnis genommen. Wie bereits im Vorjahr 2013 stellen wir beim vorliegenden Dekret fest, dass sich die Negativspirale betreffend benötigte Nachtragskredite auch für das Jahr 2014 munter weiter dreht.

Bemerkungen zu den einzelnen Behörden und Direktionen: Bei der richterlichen Behörde werden die Nachtragskreditbeträge zu einem grossen Teil durch Aufwandminderung zu Lasten der Gehälter der Gendarmerie und der Sicherheitscorps gesprochen oder durch Stellenprozente, die gesprochen sind aber leider nicht belegt werden. Dasselbe trifft auch bei der Sicherheits- und Justizdirektion zu.

Bei der Direktion Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft finden wir praktisch den einzigen Nachtragskredit, der unter die Begründung von Artikel 38 des Finanzhaushaltgesetzes fällt, unvorhersehbare, dringliche und unerlässliche Ausgaben, nämlich die 1,2 Millionen Franken zur Bekämpfung des asiatischen Laubholzbockkäfers.

Der absolut grösste Posten der Total-Nachkredits-Summe betrifft wie bereits im Vorjahr die Direktion für Gesundheit und Soziales. Rund 7,6 Millionen Franken des Nachtragkre-

ditbetrages der Direktion Gesundheit und Soziales müssen über Steuererträge juristischer Personen abgedeckt werden.

Auffallend sind bei drei Direktionen die Posten «Gehälter», «Hilfspersonal» und «Dienstleistungen», wir haben es vorhin gehört. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat Ende 2014 bei der Finanzdirektion eine schriftliche Aufklärung verlangt, warum diese zwei Positionen im Gesamtbudget derart zunehmen.

Mit diesen Bemerkungen und mit der Hoffnung, ja Forderung, dass sich die Spirale in den kommenden Jahren auf die positive Seite drehen wird, stimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dem vorgelegten Dekret mehrheitlich zu.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du décret relatif aux crédits supplémentaires. Les trente arrêtés pour l'exercice 2014 se montent au total à plus de 31 millions, somme la plus élevée comparée aux douze derniers exercices comptables. Ces 31 millions, rapportés au total des dépenses effectives budgétisées, sont également supérieurs à la moyenne des douze derniers exercices. Vous l'aurez bien compris, nous avons atteint des records avec ces crédits supplémentaires 2014. Nous notons néanmoins que seule une Direction, à savoir la DAEC, n'a pas recouru aux crédits supplémentaires pour 2014. Le groupe libéral-radical s'interroge sur la manière dont les Directions font l'examen des crédits supplémentaires, qui ne peuvent concerner que des dépenses imprévisibles, urgentes et indispensables. Les différentes Directions examinent-elles toutes ces crédits de manière aussi sérieuse? Les dépenses concernées étaient-elles vraiment imprévisibles, urgentes et indispensables? Permettez-nous d'avoir des doutes! N'était-il pas possible de reporter certaines dépenses à l'année suivante ou devons-nous en conclure que le budget 2014 a été établi avec légèreté?

Nous pensons que l'attitude à adopter par les Directions doit changer vis-à-vis de certains services car nous avons l'impression qu'il y a parfois un manque de rigueur ou d'anticipation. Nous constatons ainsi que certains services recourent chaque année à cette pratique de crédits supplémentaires. Nous nous étonnons, par exemple, que les hospitalisations hors canton, qui représentent tout de même 52% des crédits supplémentaires, n'aient pas été mieux anticipées. Il y a pourtant des tendances qui devraient pouvoir se dégager depuis 2012. Autre exemple, les crédits supplémentaires pour le traitement du personnel auxiliaire et les prestations de tiers qui augmentent de manière considérable. Mais le point qui fait particulièrement souci au groupe libéral-radical, ce sont les compensations qui reposent sur des recettes supplémentaires de 7 millions de francs basées sur les impôts, ce qui représente tout de même un quart des compensations. Il convient de rappeler que, selon l'article 35 de la loi sur les finances, les crédits supplémentaires doivent être compensés en premier lieu par une réduction équivalente de dépenses. Ce n'est que si cette compensation n'est pas possible qu'elle peut se faire subsidiairement, et seulement subsidiairement, par une augmentation de revenus. Nous estimons que cette situation doit rester exceptionnelle mais, pour la deuxième année consé-

cutive, elle est utilisée, raison pour laquelle nous craignons qu'elle soit considérée comme acquise. Mesdames et Messieurs, deux c'est assez mais trois ce sera trop!

Fort de ces constatations et afin de donner un signal politique fort, le groupe libéral-radical va s'abstenir.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Le décret présenté a été étudié par le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique et son analyse se répartit sur deux strates bien distinctes.

La strate anecdotique: nous sentons bien que le vent de la rigueur souffle fort depuis Ecublens et que de petites merveilles du temps passé, comme la chauffe des locaux du SAAV par la photocopieuse, ont disparu. Si nous passons les crédits supplémentaires au tamis légal de l'imprévisible urgence indispensable, notre pauvre capricorne asiatique se retrouve bien seul sur sa trémie. Mais il y a plus grave et nous nous trouvons au niveau de la strate inquiétante. Si nous écartons les joyeusetés du monde judiciaire et les variations des nombres d'élèves, il nous reste donc les contributions pour les hospitalisations et les assurances sociales et ce sans aucune ébauche de maîtrise. Ensuite, signe grave d'une comptabilité tirailée à l'extrême, la compensation, bien évidemment légale, de dépassements de crédits par une augmentation de revenus. Ce mécanisme doit certainement être déconseillé dans tous les ouvrages d'économie familiale de niveau secondaire.

Nous attendons donc une réaction circonstanciée au vu des montants concernés.

Le Rapporteur. Je veux remercier tous les intervenants et je ne peux que partager, en tout cas une partie, des observations. Juste en forme de boutade au sujet de l'intervention faite par M^{me} Gobet, il faut quand même rappeler qu'il y a un certain pont qui a coûté suffisamment cher il n'y a pas longtemps. On peut bien comprendre que le Département n'a pas, lui, demandé de crédits complémentaires. (*rires!*)

Comme la Commission des finances et de gestion n'est pas interpellée, nous nous réjouissons d'entendre les réponses de M. le Commissaire du gouvernement.

Le Commissaire. Hier, sur les pistes de ski, on m'avait annoncé que les revendications et remarques seraient assez pointues aujourd'hui. Je trouve que c'est encore correct même si le groupe libéral-radical veut s'abstenir. Je pense que vous faites une erreur. C'est bien de faire des remarques, mais s'abstenir ce n'est pas très bien. Il faut assumer les responsabilités.

J'en viens maintenant aux différentes remarques. Tout d'abord, M. le Député Chassot a dit qu'on avait diminué les prestations. Je dois m'inscrire en faux. J'ai déjà eu l'occasion de dire à plus d'une reprise que pour les onze secteurs principaux, dans la formation, dans le domaine santé-social, par exemple, on augmente de 2,1% au budget 2015, alors que l'augmentation des revenus, elle, se situe à près de 1%. Donc, on freine l'augmentation mais on ne diminue pas les prestations; c'est une nuance importante.

Après, trois remarques. Les hospitalisations intercantionales: j'ai déjà eu l'occasion de le dire à l'entrée en matière, c'est vrai, on l'avait dit l'année dernière déjà, on savait qu'il y aurait des dépassements déjà lorsqu'on passait les arrêtés de dépassement des comptes 2013. Cette année, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons pas d'indices. Au Conseil d'Etat, nous avons examiné le budget 2015, pour être le plus proche de la réalité. Encore une fois, j'espère qu'on sera proche de la réalité. L'avenir nous le dira, mais il faut bien admettre que ce n'est pas facile pour les éléments que j'ai cités tout à l'heure. On ne peut pas tout prévoir. Comment savoir combien d'élèves iront à l'extérieur l'année suivante lorsque l'on boucle le budget au mois de septembre? Que va-t-il se passer l'année suivante?

Ensuite, les remarques sur un véhicule qui a été acheté et qui ne correspondait pas, selon les députés, aux critères d'imprévisibilité, etc. Tout d'abord, ce qu'il faut dire, il y avait urgence parce que c'est une décision du Conseil d'Etat, pas seulement de la Directrice de la santé. On nous a démontré en cours d'année que les coûts d'exploitation des anciennes cabines étaient très élevés. La nécessité de rationaliser, dès 2015, l'organisation des contrôles dentaires pour diminuer les coûts, les heures perdues pour les déplacements, des pannes et j'en passe, la période d'essai indispensable en 2015, avant la facturation des surcoûts de la mobilité aux communes dès 2016, exigeaient que l'on anticipe. Peut-être pourriez-vous nous dire qu'il fallait anticiper davantage. D'ailleurs, des discussions avaient déjà eu lieu et des montants étaient déjà au budget 2011. Nous avons renoncé temporairement au projet pour cause de révision de la loi. Des montants ont été prévus dans le plan financier 2016 et 2017. Je ne veux pas allonger, mais je crois que c'était une nécessité parce qu'on démontre qu'on diminue les coûts.

Ensuite, beaucoup ont parlé de la loi sur les finances, qu'on exagérait. J'aimerais simplement rappeler cette loi parce que tout n'a pas été dit. A l'article 35, il est mentionné que des compensations sont possibles avec des revenus. C'est l'article 35 al. 2^{bis}: «Si la compensation n'est pas possible selon l'alinéa 2» – qui dit qu'il faut diminuer les charges – «celle-ci peut aussi se faire par une augmentation de revenus si le crédit supplémentaire porte sur des charges liées découlant de la législation fédérale ou de concordats intercantonaux». Vous avez lu les arrêtés. Je peux vous citer les trois qui correspondent à ces critères. Tout d'abord, le Service de l'action sociale répond à ces critères, les contributions pour les hospitalisations dans les hôpitaux hors du canton et le troisième – qui m'échappe – est de la Direction de l'instruction publique. Il s'agit de crédits supplémentaires pour les étudiants fréquentant d'autres universités. On démontre donc que la loi a été parfaitement respectée.

Des critiques laissent entendre que, d'un côté, on prend sur les impôts et que, d'un autre côté, on a mal prévu les impôts. Alors, bien malin est celui qui pourra dire quel montant il faut budgéter lorsque vous arrivez dans la tranche de respect du budget de 1 à 2%. Vous aurez l'occasion de le voir lorsqu'on présentera les comptes au mois de mai. Je me rappelle l'année dernière, on avait des recettes supérieures de

20 millions dans les impôts conjoncturels. Avec les décisions, notamment du taux plancher et des problèmes économiques, je n'aimerais pas que l'année prochaine on tombe à moins 20 millions. Bien malin qui dira qu'on n'avait pas prévu, qui nous reprochera de n'avoir pas prévu de mettre moins. C'est une chance, et je le dis souvent, que ces impôts conjoncturels nous permettent d'assumer ces tâches parce que sinon il faudrait serrer davantage l'augmentation des prestations. Il faut le relever, c'est grâce à notre situation économique que notre canton va quand même relativement bien et qu'il nous permet d'assumer nos responsabilités et les dépassements, malheureusement, de ces crédits budgétaires, en particulier pour les hôpitaux. Mais il faut le reconnaître, à part les hôpitaux, on peut le dire clairement – je l'ai démontré à l'entrée en matière – que c'est parfaitement respecté.

La seule remarque que vous avez faite et que je transmettrai à mes collègues du gouvernement, c'est lorsqu'il y a un engagement préalable à la couverture. Ça, je le dis aussi à mes collègues, nous devons anticiper et prévoir les couvertures quand c'est possible. C'est vrai, vous l'avez cité, M. le Rapporteur, mais je vous assure que quand on ne fait pas tout juste on ne peut que s'améliorer!

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 74 voix contre 3. Il y a 16 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elia (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel

(GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 74.*

Ont voté Non:

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 16.*

Projet de décret 2014-DICS-86 relatif à l'initiative législative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation» (votation populaire)¹

Rapporteure: **Solange Berset** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Président. Je vais clarifier la procédure des débats qui vont suivre.

Nous allons d'abord discuter sur l'entrée en matière de l'ensemble du projet du décret du 11 novembre 2014. Au cours de l'entrée en matière, nous devons discuter si le Grand Conseil oppose ou non à l'initiative, dans le cadre d'une éventuelle votation populaire, le contre-projet du Conseil d'Etat. A la fin de l'entrée en matière, nous passons à un vote et je vais poser la question suivante: est-ce que vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de décret, en vous ralliant au contre-projet du Conseil d'Etat, c'est-à-dire le contre-projet présenté dans l'annexe 2? Oui ou non?

Si le résultat du vote est oui, nous passons alors à l'examen de détail du contre-projet, l'Annexe 2, avec les modifications

habituelles possibles, puis à l'examen de détail du décret. Si le résultat du vote est non, il n'y a pas de contre-projet opposé à l'initiative et nous passons à la lecture du décret qui est modifié en conséquence, donc en fonction de l'initiative seule.

Dans le cas où ni le contre-projet, ni l'initiative ne sont souhaités, une demande de renvoi doit être déposée. Elle est évidemment votée en premier. L'annexe 1 n'est ni lue, ni modifiée, car il s'agit du texte de l'initiative législative entièrement rédigée. C'est le choix qui a été fait par le Bureau.

La Rapporteuse. Le message du 11 novembre 2014 concernant le projet de décret relatif à l'initiative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation» (votation populaire) a été analysé en séance de commission parlementaire le 22 janvier dernier. Je remercie le commissaire du Gouvernement pour les réponses apportées lors de cette séance. S'il y a une chose, voire deux auxquelles, je pense, nous pouvons toutes et tous nous rallier, c'est d'abord que chacune et chacun reconnaît qu'il faut construire de nouvelles infrastructures, soit une ou des piscines, qui répondent aux besoins de la population. La deuxième chose, c'est de reconnaître l'engagement de toutes les personnes qui ont récolté les signatures pour que l'initiative aboutisse.

Aujourd'hui, nous devons prendre position sur cette initiative législative qui est, je le rappelle, entièrement rédigée. L'initiative demande que le canton assure le financement d'un centre cantonal de natation dans un délai de 3 ans. Si chacun reconnaît le manque d'infrastructures pour la natation, force est de constater que ce n'est pas forcément à l'Etat d'assurer seul la construction d'un tel centre cantonal, car alors il pourrait aussi et il devrait le faire pour nombre d'autres sports.

Je rappelle que l'article 80 de la Constitution fribourgeoise dit que l'Etat et les communes favorisent les loisirs contribuant à l'équilibre et au développement personnel. L'Etat et les communes encouragent la pratique du sport et les possibilités de délasserment. La loi sur le sport, quant à elle, détermine les responsabilités de l'Etat et des communes en matière de sport, en encourageant et en soutenant les activités sportives de la population.

La priorité de l'engagement de l'Etat est ciblée sur les infrastructures sportives destinées à remplir les obligations, ou en tout cas à tenter de le faire, en matière de sport scolaire. Dans ce cadre-là, plusieurs projets de constructions ou de rénovations sont d'ailleurs à l'étude dans divers districts de notre canton.

Par contre, la loi fribourgeoise soutient, par le biais de subventions, la construction d'infrastructures sportives. Et, comme le propose le décret du Conseil d'Etat, le canton va verser des montants pour aider au financement de piscines.

Je vous invite dès lors à voter le décret du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour sa présentation très complète, ainsi que les membres de la commission. Le Conseil d'Etat vous propose en effet de ne pas vous rallier à l'initiative «Centre cantonal de natation», mais d'adopter le contre-projet direct qu'il a élaboré.

¹ Message pp. 187ss.

Le but de l'initiative est bien d'obliger le canton à financer l'entier d'une piscine couverte, en un endroit du territoire, dans un délai de 3 ans, et ensuite d'en assumer l'entier des frais de fonctionnement. Sur le fond, le Conseil d'Etat partage le souci des initiateurs de renforcer le soutien de l'Etat aux infrastructures sportives d'une certaine importance et en particulier aux bassins de natation. L'existence même de notre contre-projet en est la preuve. Toutefois, le Conseil d'Etat estime que ce soutien ne peut être dévolu ni à une seule et unique discipline sportive, ni à un seul centre. Si la natation est importante, elle n'est pas le seul sport à prodiguer des bienfaits à la population. Le Conseil d'Etat veille aussi à une répartition optimale, comme le dit l'article 8 al. 2 de la loi sur le sport, des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire fribourgeois. C'est la seule manière véritablement pour tenir compte des besoins des différents utilisateurs, en particulier des écoles pour lesquelles nous reconnaissons d'ailleurs la nécessité de moyens supplémentaires pour être conformes au plan d'études romand. Une seule piscine, aussi grande soit-elle, ne permet évidemment pas d'atteindre cette mission en matière d'école. Vous pouvez bien l'imaginer, les trajets seraient tout simplement, pour l'ensemble du canton, trop longs.

Mesdames et Messieurs, la Constitution cantonale et la loi sur le sport insistent sur un principe fondamental, celui de la subsidiarité de l'action étatique. Vous le trouvez expressément à l'article 2 de la loi sur le sport, qui dit que «l'Etat et les communes encouragent et soutiennent les activités sportives dans la mesure où cette tâche n'est pas assumée par la Confédération ou des tiers». L'initiative supprime ce principe de subsidiarité, en contraignant l'Etat à soutenir toute construction d'installations sportives de niveau cantonal ou national, destinées tant au sport scolaire, au sport de loisir, qu'au sport de performance. L'article 8 al. 1 de la loi sur le sport fixe la priorité aux infrastructures sportives scolaires et laisse ensuite la possibilité de soutenir d'autres types d'infrastructures sportives.

Ceci est la même approche que celle adoptée pour soutenir la construction de patinoires dans les années 90 et, dans le domaine de la culture, des salles de spectacles dans les années 2000.

J'observe également que dans certains districts (Gruyère, Glâne, Sarine), des projets concrets se développent et certains d'entre eux sont même à quelques pas de se réaliser. Grâce au contre-projet, mais seulement grâce à lui, le Conseil d'Etat pourra les soutenir.

Le Conseil d'Etat s'engage donc clairement et fortement pour un soutien à la construction de piscines couvertes dans notre canton. Et, ce ne sont pas que des paroles: notre volonté s'exprime déjà dans l'ordonnance que nous avons soumise à consultation l'été passé. Nous envisageons un montant de subventions de 15 millions au maximum pour une piscine de niveau national ou intercantonal, que nous définissons pour un bassin de population de plus de 60 000 personnes, ou un montant maximal de 6 millions pour une piscine de niveau cantonal, soit pour un bassin de population de plus de 20 000 et de moins de 60 000 personnes. Mieux: nous avons d'ores et

déjà inscrit cet effort dans le plan financier 2015–2018, pour un montant de quelque 18 millions. J'ajoute que le fonds cantonal d'infrastructures prévoit aussi un montant de 10 millions pour les piscines.

Vous pouvez bien imaginer que si l'Etat doit seul payer un centre cantonal de natation, il se trouvera donc dans l'obligation de financer un montant de l'ordre de 40 millions, selon les estimations de l'Office fédéral du sport, et d'assumer ensuite les frais de fonctionnement de quelque 1,5 million par an. Je ne pense pas que le plan financier et les futurs budgets ne laissent encore un seul sou vaillant pour aider au financement d'autres projets de piscines dans le canton, voire d'autres projets pour d'autres sports.

Mesdames et Messieurs, pour le Conseil d'Etat, l'initiative a finalement déjà atteint son but. Le dossier avance fortement. Aujourd'hui, pour la réalisation de cette impulsion donnée par l'initiative, je vous invite à vous rallier au contre-projet, qui offre les garanties d'une répartition optimale de ce soutien sur l'ensemble du territoire cantonal, tout en ménageant le soutien étatique encore à tous les autres sports.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Je parle au nom de la majorité du groupe socialiste qui est favorable à l'initiative législative «Centre cantonal de natation».

C'est incroyable! Il faut attendre l'impulsion de la population pour qu'enfin les politiciens que nous sommes bougions. Depuis bientôt 30 ans que nous parlons de ce bassin de 50 mètres couvert. Au début, un projet tous les 5 ans, puis l'espoir avec Gottéron-Village à Villars-sur-Glâne: soufflé vite retombé. Puis, des projets et des projets, toutes les années à nouveau, puis tous les 6 mois, puis tous les 3 mois, et à chaque fois la même désillusion. En hiver, Fribourgeois, allez nager dans la Sarine!

Nouvel espoir enfin ces derniers mois, grâce à la population qui réclame à corps et à cris, via cette initiative, un bassin de 50 mètres couvert. Les piscines de cette envergure ne sont pas légion. En Suisse romande, on en compte une à Genève, aux Vernets, une à Clarens, près de Vevey et une à Sion, dans l'ancien stand de tir. En Suisse alémanique, il y en a 4 à Zurich (Zurich-City, Oerlikon, Wallisellen et Winterthur) et une dans le canton de Bâle, à Bâle-Ville. C'est tout.

Ayons l'ambition, nous les Dzodzets, d'en construire une de ce gabarit; pas seulement pour nous, mais également pour que l'extérieur vienne à Fribourg pour utiliser ce magnifique futur centre de natation. Celui-ci profitera à toute la population et non pas, comme nous le prétend dans son message le Conseil d'Etat, à une et unique discipline sportive. Outre les nageurs des clubs, les écoliers, les milliers d'étudiants, M. et M^{me} Tout-le-Monde, avez-vous pensé au waterpolo, au plongeon, à la natation synchronisée, au kayak-polo, à la plongée subaquatique, au triathlon, à l'aquagym, au cours de sauvetage, à la rééducation physiothérapeutique, à la relaxation des athlètes de tous les sports, etc.? J'en oublie certainement encore.

Concernant la réalisation de ce centre, nous sommes convaincus que seul le leadership pris par l'Etat permettra d'aboutir

à une concrétisation. En effet, M. le Commissaire du Gouvernement, quelle commune a la capacité financière pour entreprendre une telle réalisation? Dites-nous qui va imposer aux communes qui en profiteront directement, de participer aux frais de construction et d'exploitation, soit environ 1,5 million par an?

Le préfet n'ayant pas le pouvoir d'exiger une participation pécuniaire des communes et aucune commune n'ayant la capacité financière d'investir, la conclusion est vite faite: rien ne se fera sans la participation active de l'Etat. Le canton doit prendre ce projet en main et trouver, ce qui serait une excellente solution, un partenariat public-privé. Nous pensons bien évidemment dans ce domaine aux assurances. Il n'y a pas besoin d'être un spécialiste pour comprendre que la natation est un remède miraculeux.

Du point de vue de la localisation, il est aisé de se rendre compte, comme le mentionne le dernier rapport mandaté par M. le Préfet Ridoré, que l'emplacement idéal se trouve dans le secteur Saint-Léonard. Heureusement, le rapport scientifique confirme ce qui saute aux yeux de tous. En effet, quelle évidence de réunir plusieurs infrastructures sportives au même endroit. Les places de parc existent, les transports publics y amènent déjà la population; il ne restera qu'à réutiliser l'énergie produite pour fabriquer de la glace, pour chauffer l'eau et l'air du futur centre de natation. Cela représentera environ 70% d'énergie économisée chaque année. Faites les comptes! Pas besoin d'être spécialiste pour comprendre une telle évidence.

La ville de Lausanne projette d'ailleurs de construire de telles infrastructures sur le site de Malley. Mesdames et Messieurs les Fribourgeois et Fribourgeoises, nous y arriverons avant. Soyons aussi ambitieux. Nous voulons un magnifique centre de natation, dont un bassin de 50 mètres sur 25. Mais pour y arriver, nous avons besoin du canton.

Mesdames et Messieurs du Conseil d'Etat, ne refilez pas la patate chaude... (*interruption: les interventions ne doivent pas dépasser cinq 5 minutes*)

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité d'initiative pour un centre cantonal de natation.

Cela fait 7 ans, jour pour jour, que la pétition populaire pour la construction d'une piscine de 50 mètres était traitée dans ce Parlement. Malgré des débats très animés, cette pétition fut rejetée par 52 voix contre 40 et 4 abstentions. Cette décision bouleversa une grande partie de la population du canton et surtout les 12 349 signataires.

Sept ans plus tard, nous allons nous prononcer sur l'initiative qui, elle, a été signée par plus de 11 689 citoyens et citoyennes. Subir un nouvel échec noiera pour longtemps la bonne cause défendue par ces presque 25 000 signataires et par la grande majorité des habitants du canton.

La construction d'un centre de natation défraie depuis trop longtemps la chronique. En effet, des projets comme Gottéron-Village, datant de plus de 20 ans, sans oublier les plus

récents comme Villars-sur-Glâne, Matran, Boxal et Saint-Léonard qui, lui, bien que fort avancé, fut refusé par de grands décideurs qui ne pensèrent qu'à leurs intérêts.

De plus, après tant d'années, le site d'implantation de ce centre n'est pas encore défini. Le préfet de la Sarine, chargé d'en trouver un, s'est prononcé sur 11 pages, cette semaine, en avançant trois possibilités: Villars-sur-Glâne, Saint-Léonard et Forum Fribourg. Pour ce dernier lieu, je rappelle que j'avais déposé un projet de faisabilité en 2009 déjà, alors que j'étais conseiller de l'Agglo. Notons dès lors que nos grands décideurs manquent d'anticipation et de volonté pour réaliser un tel centre. Pourtant, la population tout entière – enfants, écoliers, étudiants (plus de 10 000), parents, aînés, plusieurs associations (Pro Piscine et clubs sportifs) – attend depuis trop longtemps un centre de natation digne de ce nom. Face à cet énorme soutien populaire, nous nous devons de soutenir l'initiative qui dit en substance que l'Etat doit assurer le financement d'un centre cantonal de natation dans un délai de trois ans, ceci après l'acceptation de l'initiative.

Alors, oui, l'Etat doit en faire plus et doit être le moteur pour le lancement de ce projet. Nous n'attendons pas qu'il assume à lui seul le financement, mais qu'il trouve des solutions avec la Confédération, les communes du canton, les cantons voisins et avec les sociétés et partenaires privés.

Il sied de relever que les communes se doivent d'assurer des activités sportives pour chaque citoyen. Attendre jusqu'en 2025, c'est priver encore les bientôt 100 000 habitants du Grand Fribourg et tous ceux qui pratiquent la natation. Refuser cette initiative mécontentera un grand nombre d'habitants qui sauront, en temps opportun, en tirer les conséquences.

Concernant le financement, relevons que M. Godel, lors du 75^e anniversaire du HC Gottéron en 2012, avait promis 15 millions pour la piscine et autant pour la nouvelle patinoire. Il ne s'était pas prononcé sur la répartition de ce montant pour d'autres projets, comme c'est le cas aujourd'hui.

Le contre-projet du Conseil d'Etat ne dit pas quel montant sera attribué à ce centre cantonal. Il précise que 18 millions sont prévus pour les années 2016–2018 pour le subventionnement d'un centre cantonal et de centres régionaux. Ainsi, le Conseil d'Etat remonte à contre-courant la Sarine, pour aller faire fondre quelque 6 millions dans le gruyère en ébullition et va déverser des expresso dans un projet glânois fort avancé. Que reste-t-il alors pour le centre cantonal? On est loin des 15 millions avancés par M. Godel.

Veuillez noter, chers collègues, que les bassins de 50 mètres les plus proches se trouvent à Morat – non couvert –, Montreux et Neuchâtel. Leur coût de construction ne m'est pas connu, mais n'allons pas dans la démesure.

Nager pour sa santé – ça détend –, nager pour obtenir des résultats individuels ou par équipe, nager pour parfaire sa formation et même sauver des vies, voici ce dont aimerait disposer les associations et clubs sportifs pratiquant la natation et également toute la population du canton. L'impact laissé par ce futur centre ne sera pas négligeable pour la promotion économique et pour le tourisme également.

Vous êtes, chers collègues, en votant oui à l'initiative, les parrains d'un projet réaliste et attendu depuis longtemps. Pour toutes ces raisons évoquées, je vous demande bien sûr de soutenir notre initiative.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis citoyen de la belle campagne glânoise et je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Concernant le message 2014-DICS-86 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'initiative législative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation», le groupe de l'Union démocratique du centre arrive à la proposition suivante:

L'initiative prévoit que l'Etat soutienne une seule infrastructure pour un centre cantonal de natation. Cela pourrait remettre en cause d'autres investissements prévus dans le domaine du sport pour ces prochaines années. Le contre-projet présenté ici précise la base légale relative au subventionnement d'infrastructures destinées aux sports de loisir et/ou sports de performance, notamment par l'ajout d'un article particulier dans la loi sur le sport, assurant le soutien aux piscines en conservant la possibilité d'autres aides, sans favoriser une discipline sportive au détriment d'une autre, ni favoriser une région plutôt qu'une autre.

C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre, à une large majorité, vous invite à adopter le projet de loi modifiant la loi sur le sport, qui constitue le contre-projet à l'initiative populaire, et à accepter la proposition du Conseil d'Etat.

Thomet René (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité d'initiative pour un centre cantonal de natation.

Près de 12 000 citoyens de tout le canton souhaitent un centre cantonal de natation. Qu'est-ce qui motive cette démarche? Tout d'abord l'outil. Si une initiative a été lancée, c'est parce que ce Parlement et le Conseil d'Etat ont lamentablement ignoré la demande de plus de 12 000 personnes qui avaient signé une pétition.

L'initiative revient donc avec un mandat contraignant, demandant à l'Etat de trouver une solution de financement pour construire un bassin couvert de 50 mètres, permettant aux 300 000 habitants de ce canton de s'adonner à la pratique de la natation: une pratique sportive, une pratique de loisir, une pratique se situant dans le cadre de la prévention de la santé, une pratique assurant la sécurité des enfants par l'apprentissage de la natation. Mais ce centre cantonal est aussi un merveilleux argument de promotion économique. Nous savons que l'attrait d'un canton ne réside pas seulement dans son taux d'impôt, mais également dans l'offre d'activités et d'infrastructures dans les domaines culturels et sportifs.

Nous avons entendu la crainte de certaines régions de voir la construction de piscines pour les besoins de leurs habitants hypothéquée par la participation de l'Etat à un centre cantonal de natation. Cette crainte n'a pas lieu d'être. Les initiants plaident également pour la construction de bassins

de 25 mètres dans les régions qui ne disposent pas de suffisamment de telles infrastructures pour les besoins de leur population. Ils n'ont d'ailleurs jamais prétendu qu'un bassin de 50 mètres répondrait à tous les besoins de la population fribourgeoise.

La natation procure du plaisir, de la sécurité, de la santé, mais elle ne dispose pas du support médiatique et des possibilités de sponsoring d'autres sports. Voulons-nous entendre l'appel de 12 000 citoyens et donner suite à leur demande? Voulons-nous doter un canton de 300 000 habitants d'un centre cantonal de natation?

Pour la fiscalité des entreprises, nous prévoyons de jouer dans la cour des grands; faisons-en de même avec les infrastructures pour la natation. Le contre-projet du Conseil d'Etat ne nous en donne pas l'assurance. En conséquence, une majorité du groupe socialiste soutient l'initiative et vous invite à refuser l'entrée en matière sur le contre-projet.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, dans sa grande majorité, va rejeter l'initiative en faveur d'un centre cantonal de natation et accepter le contre-projet du Conseil d'Etat. Les raisons en sont les suivantes.

Ce n'est pas à l'Etat de financer à lui seul un centre cantonal de natation. Ce ne serait pas équitable envers les autres disciplines sportives pratiquées dans le canton. Il vaut mieux des piscines de proximité et accessibles à chacun. L'enseignement de la natation doit se faire dans l'ensemble du canton et de façon équitable. C'est le rôle des associations régionales, des associations de communes ou d'investisseurs privés, de réaliser ces piscines en profitant des subventions accordées par l'Etat. Ces subventions sont prévues dans l'ordonnance d'application à hauteur de 15 millions par bassin de population de plus de 60 000 habitants, donc de niveau cantonal, et 6 millions pour des piscines de niveau régional.

Certes, l'initiative a obtenu plus de 11 500 signatures. Elle démontre une volonté de la population de développer la natation et ainsi garantir l'accès aux piscines pour chacun. Dans ce domaine, il y a un réel déficit d'infrastructures dans le canton. Le contre-projet sera l'instrument pour réaliser ces piscines.

Naturellement, il faudra que les régions ou associations de communes se fédèrent autour de projets communs pour réaliser et équiper notre canton d'infrastructures pour la natation. Le texte de l'initiative est trop rigide. Il demande à l'Etat de financer à lui seul un centre cantonal de natation, alors que son rôle est de subventionner ce genre d'infrastructures, comme il l'a fait avec les patinoires dans les années 90.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va déposer un amendement pour inscrire et ainsi garantir les montants promis dans le contre-projet.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis président de la Fédération fribourgeoise de natation et du club Fribourg Natation.

Le sujet des piscines dans le canton de Fribourg est un thème qui occupe les autorités et la population depuis plusieurs décennies, à tous les niveaux. Depuis ce temps, tous se prononcent pour la réalisation de piscines supplémentaires: le citoyen, pour sa pratique individuelle et ses loisirs, les écoles, pour l'enseignement de la natation rendu obligatoire durant la scolarité, et aussi les clubs sportifs, pour la formation de compétiteurs d'élite et l'enseignement complémentaire de la natation.

Je tiens à faire remarquer que 14 clubs fribourgeois de natation et de sauvetage dispensent actuellement des cours pour les 5-16 ans, ce qui représente environ 1500 enfants. La demande est là. La seule limite actuelle est le développement de l'infrastructure.

Dans ce cadre, la réalisation de nouvelles piscines est incontournable, non seulement par rapport aux besoins actuels, mais aussi pour le développement futur du canton. L'Etat doit ici jouer son rôle avec des engagements fermes et ainsi promouvoir les différents projets sur l'ensemble de son territoire. Cette évidence est acquise, même par le Conseil d'Etat.

L'initiative populaire dont nous parlons transmet ainsi une réelle volonté populaire. Le principal défaut de ce texte tel que rédigé et donc pas modifiable, est présent dans l'article 8 al. 3: «Il (l'Etat) assure le financement d'un centre cantonal de natation». La notion de centre cantonal unique n'est plus adaptée, puisque à l'heure actuelle trois projets sont en cours de développement dans le Grand Fribourg, à Bulle et à Romont. Or, nous votons ici sur le cadre légal cantonal et non pas sur un projet en particulier. Nous devons donc découpler le projet du Grand Fribourg des autres projets actuellement en cours et ne pas couper l'herbe sous les pieds de leurs initiateurs. Une application stricte de l'initiative aurait ce risque. Reste que le contre-projet du Conseil d'Etat tel que présenté n'est pas acceptable. L'élément clé de la construction de telles infrastructures est le soutien financier vital de l'Etat. D'ailleurs, l'avant-projet de règlement mis en consultation l'été dernier fait mention de chiffres concrets: 15 millions de frs pour une piscine de niveau intercantonal ou national, 6 millions de frs pour une piscine de niveau cantonal. Pourquoi alors ne pas reprendre ces chiffres et s'engager fermement? Il semblerait même que 18 millions soient déjà dans le plan financier 2016-2018. Ce sera l'objet d'un amendement.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, le chemin le plus rapide et le plus sûr pour la construction de piscines dont nous avons tant besoin passe par une voie médiane. Dans ce sens, nous ne pouvons prendre le risque d'une application stricte de l'initiative et du financement d'un seul centre de natation. Je m'abstiendrai, n'en déplaise à notre grand argentier, lors du vote sur l'initiative, respectivement sur l'entrée en matière, ceci en guise de soutien pour l'énorme travail accompli en faveur des piscines et du riche débat engendré: merci à Pro Piscine, au comité d'initiative, ainsi qu'aux jeunes nageurs et nageuses présents dans la tribune.

Cependant, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique recommandera de soutenir vivement l'amendement présenté, afin de régler aujourd'hui et une fois pour toutes le

problème de subventions des piscines et ainsi dynamiser des projets actuels sans délai.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne.

Comme jadis pour le théâtre, la piscine est attendue depuis de fort nombreuses années. Et, comme jadis aussi pour le théâtre, le Conseil d'Etat renvoie les communes dos à dos pour trouver des solutions, pour construire ce centre cantonal de natation. Actuellement, aucune commune de ce canton n'a les reins suffisamment solides pour supporter un coût d'une quarantaine à une septantaine de millions de francs pour la construction d'une piscine et un coût de 1,5 à 2 millions de francs pour son entretien annuel. Partant, il faudra vraiment avoir une collaboration entre les communes. Et qui dit collaboration dit problèmes que l'on sait (*rires*). Je crois que je m'arrêterai là.

C'est pourquoi, si on veut vraiment voir dans le canton de Fribourg une piscine qui soit digne de ce nom, qui permette d'organiser des compétitions au plan intercantonal, national, voire pourquoi pas international, il faut vraiment que ce soit le Conseil d'Etat qui en prenne la responsabilité de sa construction et de son entretien.

Je comprends parfaitement les arguments du Conseil d'Etat, surtout qu'il ne s'agisse pas de privilégier un sport par rapport à un autre. Mais je pense que l'initiative n'empêche pas du tout le Conseil d'Etat de subventionner également d'autres sports.

En revanche, si nous acceptons le contre-projet, nous sommes loin de voir la piscine et je crains que tout cela ne se termine dans un gros «plouf».

Pour ces raisons, je soutiendrai l'initiative et je vous en conjure de faire de même.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Bonjour les vieux, bonjour les jeunes.

Meine Interessenbindung: Ich bin Allgemeinarzt in Freiburg seit 1998, Mitglied von Pro Piscine Freiburg seit 2007 und Mitglied des Komitees der Initiative. Ich bin auch «verantwortlich» von Fribourg-Gottéron. Ich liebe alle Sportarten.

A Pro Piscine, nous sommes quelques femmes et hommes, surtout des quinquas, qui réfléchissons depuis bientôt 15 ans à comment aider les nageurs fribourgeois à pratiquer dans de bonnes conditions, surtout en hiver, leur sport préféré. On se bat pour M. et M^{me} Tout-le-Monde. Nous sommes plutôt des gros, peu sportifs, qui avons mal aux articulations.

L'initiative demande que le canton soit le leadership, le meneur de la construction. Le cadre serait un partenariat public-privé pour ce centre cantonal de natation, aussi dit Kantonales Schwimmzentrum.

Il est écrit dans l'initiative «un centre», ce qui ne veut pas dire que l'Etat ne se limite qu'à un centre dans le canton. Dans l'initiative, il n'est pas écrit de grandeur de bassin ou de nombre de bassins. Isabelle Chassot, notre excellente conseil-

lère d'Etat, nous avait encouragés à voir grand. Si l'initiative passe au Grand Conseil, le canton fera ce qu'il voudra: 33 sur 33, 25 sur 50, 50 sur 50, c'est lui qui décide.

Il n'est pas non plus mentionné l'endroit. Pro Piscine est membre des Amis du centre sportif de la Gruyère et personnellement, je verrais sans aucun problème le centre cantonal construit en Gruyère, mais pas à Estavayer-le-Lac. Il y a déjà une piscine naturelle là-bas. (*Rires*)

Il n'est pas non plus mentionné de prix ou de projet. A Pro Piscine, nous avons des idées que le peuple soutient, mais nous n'avons pas d'argent et pas de projet. Certains parlent de bassins olympiques pour des compétitions, mais ceci n'est pas pour nous. Nous on est pour aider les familles, les malades et les vieux.

L'initiative a été signée par 12 000 personnes environ avec droit de vote. On ne peut pas, après la pétition de 2007, une nouvelle fois ignorer le peuple.

Les candidats Siggen et Steiert avaient promis de soutenir un centre de natation. Je suis sûr que ce ne sont pas des promesses en l'air ou à l'eau.

Le canton a une démographie que l'on ne peut ignorer. Les infrastructures de natation y sont lamentables. J'ai régulièrement la honte devant mes patients. Si on était en championnat de football, on se trouverait en cinquième ligue.

150 communes fribourgeoises, donc presque toutes, ont signé l'initiative. Tous les districts ont signé. Les soutiens les plus importants sont venus de la Singine et de la Gruyère. Mesdames et Messieurs, nous les politiciens avons réussi à nous entendre pour construire le pont de la Poya et nous associer pour la route de contournement de Bulle. On peut aujourd'hui à nouveau nous entendre pour notre avenir.

Vu que depuis le début de mon combat, on ne parle que de coûts et de chiffres, je me permets de vous présenter un petit calcul personnel: j'estime suffisant, pour un centre cantonal de natation, 40 millions de frs. Le financement permettant de construire la piscine serait de 18 millions par le canton, 22 millions par des sponsors privés. Pour la patinoire, je dirais 15 millions par le canton, 44 millions par des sponsors privés. Donc, pour 99 millions, vous auriez le tout: piscine et patinoire cantonales.

Ne voyez-vous pas qui seraient les sponsors? La grande banque cantonale locale, le groupe électrique et d'autres gentils Fribourgeois.

Je terminerai en allemand.

Ich habe einen Traum. Es handelt sich um ein schönes kantonales Schwimmzentrum in der Nähe einer Eishalle, beide Gebäude mit schweizerischem Holz gebaut, Stichwort Davos, Murten, genannt «Beda Hefti Sportzentrum». Alle, die richtig stimmen, sind sehr herzlich – die anderen herzlich – eingeladen, am Samstag um 14 Uhr im Schwimmbad du Levant. Ich habe Vertrauen in Freiburg, in die Kompetenzen des Staatsrates.

Ich möchte nicht noch weitere 30 Jahre warten. Ich werde Nein stimmen zum Gegenvorschlag. «Un coure, una squadra, forza Ambri!»

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). La thématique du centre cantonal de natation a retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. Le sport dans son ensemble ainsi que l'éducation nous sont chers et c'est pour cette raison que nous ne soutiendrons pas l'initiative visant le financement d'un centre cantonal de natation par l'Etat.

Cela veut-il dire que nous sommes contre les piscines? Non, bien au contraire. Soutenir le contre-projet du Gouvernement va clairement dans le sens de l'amélioration de la situation actuelle qui, je crois pouvoir parler au nom de tous, n'est plus adaptée.

En effet, l'offre de piscines ne répond pas aux besoins de la population et, dans ce contexte, il est de notre devoir de prendre des dispositions afin de palier à cette lacune. C'est pourquoi, et ceci notamment grâce aux initiants, l'Etat de Fribourg a déjà créé un fonds de quelque 18 millions pour des projets de piscine, ainsi qu'un montant de 15 millions pour le centre cantonal.

Dans le texte des initiants, l'article 8 mentionne que l'Etat doit assurer le financement d'un centre cantonal de natation dans un délai de 3 ans, après l'acceptation de l'initiative par le peuple. Dès lors, il imposerait à l'Etat, en cas d'acceptation du texte, le financement d'un bassin de 50 mètres ainsi que son entretien: 40 à 50 millions pour la construction et des charges énormes pour favoriser une région qui, soyons clairs, sera l'agglomération de Fribourg.

Est-ce bien au canton de payer cela dans son entier? Est-ce vraiment le souhait des signataires de l'initiative? Est-ce correct de dépenser une telle somme uniquement pour le Grand Fribourg, au détriment d'Estavayer-le-Lac, de Bulle ou de Châtel-St-Denis?

Lorsque vous sollicitez les citoyens afin qu'ils apposent leur signature pour un projet de piscine, vous n'avez que peu de chances d'essuyer un refus, tant la ville de Fribourg souffre de ces installations en question. Cependant, les signataires de l'initiative n'avaient probablement pas toutes les données pour se rendre compte qu'en cas d'acceptation de cette initiative, ils enverront dans la «fosse des Marianne» de nombreux projets de piscines régionales.

Ce projet n'est ni plus ni moins qu'un gouffre financier imposé à l'Etat, ne servant qu'une partie de nos citoyens, les clubs de natation, au détriment d'une population qui souhaite avant tout des piscines fonctionnelles, de proximité, adaptées à leurs besoins.

Il faut savoir que non seulement le projet gruérien, mais aussi celui de Romont, sont en stand by et verraient leur concrétisation remise en cause si cette initiative était acceptée.

Quand Pro Piscine ou le comité d'initiative nous parle d'éducation, demandez donc à un enseignant ce que représente un grand bassin en termes de surveillance et si ces bassins sont

adaptés à l'apprentissage de la nage. Parlez-en aux communes qui devront assumer les coûts et le transport. Bien sûr, à Fribourg, nous avons les capacités et le bassin de population zurichois qui justifient ce genre d'investissement, au détriment de plusieurs petites structures moins onéreuses. Car, faut-il encore le savoir, plus une piscine est grande, plus elle est cher. Il n'y a pas d'économie d'échelle.

Il est clair que nous devons étoffer l'offre de piscines tel qu'il a été fait précédemment avec les patinoires et les salles de spectacle. Il est également clair que Fribourg mérite une piscine digne de ce nom et que nous serions heureux d'avoir un bassin de 50 mètres, mais pas à n'importe quel prix, pas au détriment des régions périphériques, ni sous la tutelle de l'Etat.

Son financement doit être assuré par un partenariat public-privé, incluant les communes. Or, le texte des initiants, je le répète, obligerait l'Etat à réaliser ce projet dans son entier, s'il ne trouvait pas lesdits partenaires et bien sûr ensuite à payer les charges liées à son entretien. Des solutions pourraient d'ailleurs être étudiées dans les discussions intercantionales.

Au-delà de la considération des coûts, il est important que la population comprenne que le fait d'accepter cette initiative nuirait fortement à l'offre cantonale de piscines. Le projet est magnifique, certes, mais il s'agit indéniablement d'un cadeau bien trop chloré.

C'est pour cette raison que le groupe libéral-radical soutiendra des piscines pour tous, ainsi que le contre-projet, à la quasi-unanimité.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je voulais tout d'abord remercier les initiants, parce qu'ils nous obligent aujourd'hui à discuter de ce projet et à aller de l'avant. J'espère que ce sera un moteur futur pour la création de cette grande piscine de 50 mètres dont on a besoin.

La pratique du sport est favorable pour tous, mais ce sont bien les jeunes qui ont les meilleures répercussions sur leur propre développement. Un adolescent qui fait du sport est certes plus en forme, mais aussi mieux dans son état d'esprit, ce qui est favorable pour sa formation. Ces jeunes font aussi moins de bêtises, ce qui se reporte favorablement sur leur avenir professionnel.

Toutefois, tout le monde peut s'en rendre compte, l'initiative qui a été déposée est trop onéreuse pour le canton. Elle concentre ses moyens sur le centre cantonal, sur un seul projet, et ne permet pas de financer des projets dans toutes les régions et de garantir justement à ces jeunes de tout le canton de pratiquer la natation.

Je pense aussi que le fonctionnement doit rester aux communes. Pourquoi le canton financerait le fonctionnement d'un seul objet et pas par exemple des patinoires ou d'autres infrastructures sportives.

Avec mon collègue Laurent Dietrich, j'ai déposé un amendement qui garantit un soutien important de 15 millions pour une piscine de 50 mètres, mais aussi de 6 millions pour des piscines de 25 mètres dans chaque région. Ceci est favorable

à tous les citoyens du canton. J'espère ainsi que les initiants auront la sagesse de retirer l'initiative.

La création d'une ARS (association régionale de la Sarine) a été lancée dans le district de la Sarine et est actuellement au point mort, parce que le préfet n'a pas repris son bâton de pèlerin. Je l'inviterai, une fois que nous aurons fini les débats, à relancer l'ARS de manière à aller de l'avant avec le projet de piscine dans le Grand Fribourg.

Merci, pour la pratique de la natation, de soutenir l'entrée en matière et cet amendement et ainsi de refuser l'initiative.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission des sports de la ville de Bulle.

J'aimerais également remercier les auteurs de cette initiative pour avoir soulevé un problème réel. Sans eux et tous ceux qui ont signé cette initiative, il n'y aurait pas de contre-projet du Conseil d'Etat et nous ne serions pas là à discuter de cette problématique du manque de bassins de natation dans le canton.

Mais vu tout ce qui a déjà été dit par mes collègues députés et par M. le Commissaire pour soutenir le contre-projet du Conseil d'Etat, qui me paraît l'unique solution pour ne pas créer une cassure entre les Fribourgeois, je vous propose deux jolies images qui devraient vous éclairer sur la situation.

Solution 1: Si l'on considère que l'initiative est la solution, imaginez un petit enfant gâté qui a reçu une voiture électrique pour son anniversaire, ces voitures électriques en plastique, à une seule place, avec un moteur électrique. Bref, le petit enfant gâté pavane devant ses trois frères et sœur avec la belle voiture, faisant bien des jaloux. Le petit enfant gâté est d'accord de prêter sa belle voiture électrique à ses frères et sœur, mais seulement quelques minutes et de temps en temps. Ceci est le centre cantonal de natation à Fribourg ou ailleurs.

Solution 2: Si l'on considère que le contre-projet est la solution, on reprend le même petit enfant de la même famille, mais dont les parents ont compris qu'ils peuvent partager avec le même montant, voire avec moins. Ainsi, le petit enfant a également reçu une voiture en plastique à une seule place à son anniversaire, mais cette fois-ci sans moteur, avec des pédales. Eh oui, les parents lui ont fait comprendre qu'il faut faire des efforts pour avancer et qu'il faut travailler pour arriver à quelque chose. Ces parents qui ont bien compris ce qu'était la camaraderie et qui aiment forcément aussi leurs autres enfants, ont aussi offert à chacun des trois frères et sœur une voiture en plastique, un peu plus petite que celle de leur frère qui avait son anniversaire certes, mais aussi à pédales, pour que tous les quatre puissent s'amuser ensemble, rigoler, faire des courses et vraiment rester des frères et sœur unis et qui s'aiment. Les parents, eux, disent aussi qu'ils peuvent même rendre leurs voitures plus attractives s'ils le veulent, en y mettant des moteurs électriques. Mais pour ça, il faut mettre de l'huile de coude, vous voyez ce que je veux dire...

Eh bien c'est ça la différence entre l'initiative et le contre-projet du Conseil d'Etat. Première solution pour l'initiative: le petit enfant gâté a tout pour lui et ne partage que très peu et

ses frères et sœur ne joueront pour ainsi dire plus avec lui et finiront à la longue par se détourner du petit caïd. Deuxième solution pour le contre-projet: le petit enfant recevra une jolie voiture et ses frères et sœur aussi, même si celles-ci sont plus petites. Tous ces petits s'amuseront comme des fous, apprendront à conduire, feront des concours et seront des frères et sœur unis pour toujours, même si le petit qui a eu son anniversaire a eu une voiture plus grosse que les autres, ce qui paraît normal. L'important dans cette histoire est que chacun des frères et sœur puisse s'amuser et se faire plaisir ensemble et en même temps. Ça c'est la fraternité et ces quatre frères et sœur ont eu la chance d'avoir des parents qui ont compris qu'avec le même montant, voire moins, on pouvait contenter tous les enfants de la famille.

Chers collègues députés, j'ose espérer que toutes et tous, que tous les Fribourgeois et toutes les Fribourgeoises de ce canton auront la chance de pouvoir pratiquer la natation et resteront de bons amis pour toujours.

J'espère que mon message a été clair. Il exprime la volonté d'une partie du groupe socialiste qui vous convie à adopter le contre-projet du Conseil d'Etat et à refuser l'initiative pour pouvoir partager tous ensemble, pour qu'il n'y ait point de bagarres entre frères et sœurs.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est en mon nom personnel que je m'exprime sur ce décret concernant l'initiative en faveur d'un centre cantonal de natation. Mes liens d'intérêts: je suis président du groupe sports et loisirs du Grand Conseil.

Cette initiative a un très grand mérite. Elle a mis en lumière le manque d'infrastructures sportives de bon niveau, que ce soit pour la natation ou pour un autre sport dans notre canton. Mais cette initiative a un grand défaut. Elle met tout à la charge de l'Etat, si aucun partenaire n'est trouvé d'ici un délai de 3 ans après son acceptation par le peuple et c'est là, à mon avis, que le bât blesse. Si cette initiative passe, le canton doit assurer le financement de la construction, mais devra également assumer les frais de fonctionnement et ce, même si aucun partenaire n'est intéressé au financement par le biais d'un partenariat public-privé.

Le canton ne s'arrête pas à l'agglomération du Grand Fribourg. Toutes les régions ont besoin d'un bassin de natation et l'Etat se doit de soutenir les constructions de piscines des autres districts. Le contre-projet que le Conseil d'Etat propose va dans ce sens. Et c'est de notre responsabilité d'y veiller.

Le contre-projet soutient la construction de bassins de natation dans tout le canton. D'ailleurs, certains sont déjà prêts à partir et n'attendent plus que le feu vert du Grand Conseil.

Si on doit financer totalement un projet, comme le demande l'initiative, certains bassins vont tout simplement couler.

Mesdames et Messieurs, le sport prend de plus en plus de place dans notre vie quotidienne; il est facteur de rencontres, d'échanges et de bien-être. La natation fait partie de cette catégorie. Nous devons favoriser la pratique de la nage, mais pas comme le demandent les initiants. Les régions doivent

présenter des projets et leur financement. Le canton doit les aider par une subvention financière, mais pas le contraire.

C'est avec ces considérations que je vous demande d'accepter ce décret et le contre-projet qui l'accompagne.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat sowohl die Initiative als auch den Gegenvorschlag des Staatsrates intensiv diskutiert und ist mehrheitlich der Meinung, dass die Notwendigkeit eines kantonalen Schwimmzentrums unbestritten sei und nicht weiter auf die lange Bank geschoben werden sollte. Aus diesem Grund wird die Mehrheit des Mitte-Links-Bündnisses die Initiative für ein kantonales Schwimmzentrum unterstützen.

Es ist sich aber auch der Dringlichkeit von zusätzlichen regionalen Schwimmbecken bewusst. Die Realisierung eines kantonalen Schwimmzentrums sollte deshalb den Bau von regionalen Schwimmbecken nicht ausschliessen. Aus diesem Grund erachtet das Mitte-Links-Bündnis die vom Staatsrat eingeplanten finanziellen Mittel als zu tief angesetzt, um beiden berechtigten Anforderungen nachzukommen. Ich persönlich werde als Mitglied der ordentlichen Kommission des Grossen Rates den Gegentwurf des Staatsrates unterstützen.

Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Gemeinderätin und Schulpräsidentin der Gemeinde Schmitten. In dieser Funktion liegt mir die Sicherheit und eine verbesserte Chancengleichheit der Schulkinder aller Bezirke am Herzen. Die zweithäufigste Todesursache von Kindern ist nach wie vor das Ertrinken. Primär sind zwar die Eltern dafür verantwortlich, dass ihre Kinder schwimmen lernen. Im Rahmen des Sportunterrichts kann die Schule aber einen wertvollen Beitrag dazu leisten und die Eltern unterstützen.

Der Staatsrat hat in den letzten Jahren denn auch immer wieder die Wichtigkeit des Schwimmenlernens während der obligatorischen Schulzeit hervorgehoben.

In diesem Schuljahr besuchen aktuell 45 625 Kinder die obligatorischen Schulen unseres Kantons. Wir verzeichnen 376 Kindergartenklassen und 1065 Primarklassen. Das heisst, es braucht dringend zusätzliche regionale Schwimmbecken, damit langfristig die Schulkinder aller Bezirke die Möglichkeit erhalten, das Schwimmen zu erlernen. Wenn nun aber die vorgesehenen 40 Millionen Franken für ein einziges Zentrum eingesetzt würden, bliebe ja wie schon gesagt von den vom Staatsrat eingerechneten finanziellen Mitteln nichts mehr übrig für zusätzliche regionale Schwimmbecken. Nicht zu vergessen sind dabei die Transportkosten, welche von den Gemeinden zu übernehmen sind.

Gesamthaft fällt der Gegenvorschlag des Staatsrats für die Schulkinder unseres Kantons bedeutend günstiger aus, weshalb ich das Dekret und den Gegenvorschlag des Staatsrates unterstützen werde.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Pour ma première intervention dans cet hémicycle, j'ai envie de faire parler ma raison et mon cœur.

Tout d'abord, voici mes liens d'intérêts: je défends le sport, je pratique le sport, j'aime le sport et j'ai beaucoup de difficultés à pratiquer la natation dans mon cher canton de Fribourg.

La raison me dit ceci, en lisant le décret: c'est bien, équilibré, médian, logique, saupoudré, c'est ce qu'on veut finalement comme politiciens réfléchis. Et cette même raison me dit que – et je tiens les paris avec quelconque député – le décret nous donnera une certaine bonne conscience, mais je vous garantis que dans 10 ans on n'aura pas de piscine olympique dans ce canton de Fribourg. Ceux qui veulent prendre le pari avec moi tout à l'heure, faites-le. Si je perds, je vous offrirai une année d'entrée à cette piscine olympique et si je gagne offrez-moi s'il vous plaît une année d'entrée à Fribourg-Gottéron. (*Rires*)

Les chiffres qui ont été cités sont importants, pour que quelque chose se fasse à quelque part. Mais comment voulez-vous qu'une commune, la plus grande soit-elle, accompagnée d'autres communes relativement aisées, puisse assumer et veuille assumer de tels coûts, ainsi que le fonctionnement?

Alors, en plus de la raison, mon cœur vous dit que j'ai signé la pétition et que je voterai aussi pour l'initiative en disant: «Donnons un signal fort à ce canton, à la jeunesse et à un sport qui est bon, qui est sain, pour nous tous, pas que pour les enfants, mais nous tous, comme moi par exemple, qui pratique très volontiers ce sport.

Voilà, mein Herz hat gesprochen. Ich bin für die Initiative und ich plädiere für die volle Unterstützung et je remercie les initiants. J'avais aussi signé la pétition.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Dans les années 70, je fréquentais l'Ecole normale des instituteurs à la rue de Morat. Dans le cadre des leçons de natation, nous fréquentions la piscine du Schönberg qui à l'époque était le must de ce que nous pouvions attendre comme infrastructure à ce niveau. Je me rappelle des paroles convaincantes de mon professeur de sport, un Singinois sportif, un pléonasme (*rires*), qui disait à ces futurs enseignants-instituteurs, avec son roulement des r: «Mes chers amis, vous avez de la chance, dans quelques années vous aurez une grande piscine à Fribourg ça c'est sûr!». Mon ancien professeur de sport est actuellement à la retraite et si je le rencontre, je pourrai lui dire que l'espoir fait vivre.

Plaisanterie mise à part, je ne souscris pas forcément au projet du Conseil d'Etat et constate que nous avons eu de l'audace dans ce canton, dans le cadre de la réalisation de grands ouvrages, comme la H189, qui a coûté quand même 320 millions – ça fait 80 millions le kilomètre. A toutes fins utiles, les 18 millions prévus pour les années 2016–2018 pour le subventionnement d'un centre cantonal de natation ne représente que le 5,6% de ce dernier ouvrage pour lequel, soit dit en passant, nous n'avons pas eu le choix que de payer la facture.

Ce qui doit être fait doit être bien fait. Les trois sites proposés pour construire le grand centre de natation sont déjà bardés de contraintes de toute nature qui sèment un pessimisme des plus sombres sur ce projet.

Le Grand Fribourg est ce qu'il est, notamment au niveau de la culture, de la circulation, de la mobilité et du reste. Je comprends tout à fait les propos réalistes de M^{me} la Syndique de Villars-sur-Glâne, qui dit qu'actuellement aucune commune n'a les reins assez solides pour supporter un tel projet.

Pour un centre cantonal de natation, oui, mais pas n'importe où, pas à n'importe quel prix et dans des conditions réalistes.

En sixième primaire (8H), on apprend que le centre du canton topographique se situe aux environs de la sortie N12, à Rossens, où il y a de la place, du terrain en abondance.

Le groupe Alliance centre gauche soutiendra l'initiative et dira non au contre-projet.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Si l'initiative est de développer des sportifs d'élite de natation dans le canton, alors l'initiative trouve tout son sens. Néanmoins, les initiants parlent de l'importance de savoir nager pour les jeunes et de la promotion de la santé. Dans ce cas, c'est bien le contre-projet qui répondra donc à la demande.

Pour répondre à M. Gamba, à Estavayer-le-Lac, les jeunes prennent des cours de natation en hiver, dès le plus jeune âge et par des initiatives privées de leurs parents. En effet, l'été arrivant, il est primordial pour nos jeunes de savoir nager, pour des raisons de sécurité, car oui nous vivons au bord d'un lac.

Alors ne négligeons pas les régions s'il vous plaît et dans ce cas, je soutiendrai le contre-projet.

La Rapporteuse. Je remercie les 16 personnes qui sont intervenues dans le cadre de cette entrée en matière et de ce débat.

Le centre cantonal demandé, je crois que beaucoup l'ont constaté, ne pourra pas répondre aux besoins de tout le canton. Il y a quand même la nécessité de promouvoir les infrastructures bien nécessairement dans tout le canton.

Ainsi, avec le contre-projet, la participation financière est assurée et c'est un changement primordial par rapport à la situation actuelle. Le commissaire du Gouvernement, en commission, a clairement énoncé les montants qui sont proposés pour aider à la réalisation et à la construction de ces infrastructures. C'est 15 millions pour une population supérieure à 60 000 habitants, en principe pour une piscine de 50 mètres, disposée à l'endroit où ce sera décidé, et 6 millions par projet destiné à une population inférieure à 60 000 habitants.

Je ne vais pas entrer dans tous les détails des différentes interventions, parce qu'il n'y a pas vraiment de question. Je crois que chacun a son idée qui est bien précise par rapport à ça.

Pour terminer, je vous inviterai à voter le décret tel que proposé et la version bis de la commission pour ce qui concerne le texte du contre-projet.

Le Commissaire. Je vais vous faire part de quelques éléments, sans être totalement exhaustif avec toutes les interventions. Je remercie tous ceux qui se sont exprimés pour leur intérêt et

pour leur passion. J'ai entendu beaucoup de coups de cœur en faveur de la natation. Je suis conscient aussi que la pétition et l'initiative reflètent l'expression importante d'un sentiment et d'une volonté de la population et c'est précisément ce que nous donnons dans notre canton et en Suisse les droits démocratiques. Oui, nous avons bien entendu et c'est aussi la raison pour laquelle l'initiative a en quelque sorte conduit le Conseil d'Etat à un contre-projet.

J'aimerais préciser que le soutien aux infrastructures sportives et en particulier aux infrastructures aquatiques n'était pas totalement éloigné des soucis du Conseil d'Etat car, je vous le rappelle, c'est un des objectifs du plan de législature qui écrit expressis verbis: «...le soutien aux nouvelles infrastructures aquatiques devant rendre possible la natation obligatoire dans les écoles». Donc, même sans l'initiative, ce thème occupait le Conseil d'Etat.

En Suisse, il y a une vingtaine de disciplines sportives, dont la discipline aquatique qui – et là je le reconnais – comporte une vingtaine de sports différents, l'ensemble des disciplines en comptant certainement plus d'une centaine. Je ne parlais pas que de la natation, du crawl et de la brasse, pour prendre des exemples, mais certainement que tous les autres sports aquatiques sont visés lorsqu'on parle d'une discipline dans cet exemple.

J'aimerais souligner à nouveau ce que j'ai dit dans l'entrée en matière, soit le rôle de subsidiarité que le canton a à jouer dans ce domaine. Pour moi, c'est l'un des éléments les plus inacceptables de l'initiative, car il supprime pour l'Etat la priorité au soutien des installations sportives pour les écoles, puisqu'on dit: «L'Etat doit soutenir la construction d'installations sportives de niveaux cantonal et national destinées au sport de loisir et/ou au sport de performance.» En d'autres termes, l'engagement de l'Etat, avec cet article 8 alinéa 1 de l'initiative, concerne tous les sports et de manière obligatoire. Ceci est évidemment, à mon sens, un engagement impayable et inacceptable comme tel.

Plusieurs d'entre vous ont parlé de sponsors. Mais si dans la loi, en l'occurrence si l'initiative est acceptée et devient loi, il est écrit à l'alinéa 3 que le canton assure le financement, imaginez un sponsor qui viendrait dire à l'Etat: «Mais ne vous pressez pas, on va payer à votre place». Je ne l'imagine pas une seule seconde. La loi donnant l'obligation de payer l'entier de l'installation sportive, vous trouverez les sponsors peut-être pour de l'agrément après avoir construit, payé et assumé le fonctionnement de la piscine. Il ne faut pas se leurrer, nous n'aurons pas cette possibilité en cas d'acceptation.

J'aimerais également rappeler, concernant les montants, que nous avons prévu dans le plan financier 2016–2018 18 millions qui couvrent les projets qui émergent déjà maintenant, avec le critère que nous avons prévu dans l'ordonnance soumise à consultation l'année passée et qui a été rappelé plusieurs fois ici. Bien entendu que le plan financier se termine en 2018, mais l'engagement de l'Etat va évidemment après 2018. J'entends bien continuer d'exister après et l'Etat aussi. Donc, c'est une limite qui est simplement liée à la limite du plan financier.

On a parlé de promotion économique. Je reconnais que de bonnes infrastructures favorisent la promotion économique, touristique et favorisent de manière générale notre canton. Mais cet argument est vrai pour tout type d'améliorations d'infrastructures et je ne crois pas qu'il y ait un élément particulièrement lié aux bassins de natation ou à un centre de natation.

Si le canton a l'entier à payer ainsi que le fonctionnement, l'Office fédéral du sport a sorti un chiffre d'évaluation: c'est quelque 40 millions. Evidemment que le canton peut soutenir tous les projets que vous pouvez imaginer, mais il faut rester un petit peu réaliste: avec un montant pour un centre cantonal de natation de 40 millions, comme je l'ai dit à l'entrée en matière, il ne restera rien, non seulement pour des bassins dans d'autres régions, mais aussi pour des installations que le canton pourrait soutenir dans d'autres sports.

Certains amendements ont été évoqués. Je me permettrai d'y répondre s'ils sont présentés tout à l'heure.

Enfin, il y a eu aussi des remarques sur l'incapacité des communes de mener à terme un projet aussi important. Oui et c'est la raison pour laquelle elles peuvent collaborer, se fédérer et si on regarde maintenant les projets proposés par trois districts déjà, eh bien je constate que ce n'est pas un vain mot mais une réalité. Pour certains d'entre eux on m'a déjà présenté des plans de construction, donc on avance très vite et je m'en réjouis aussi.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire en invitant le Grand Conseil à ne pas se rallier à cette initiative, mais à choisir le contre-projet que nous lui proposons.

- > Au vote, le contre-projet du Conseil d'Etat opposé à l'initiative recueille 66 voix contre 29 (3 abstentions). Le Grand Conseil entre ainsi en matière sur le projet de décret.

Ont voté en faveur du contre-projet:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/

SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 66.*

Ont voté en faveur de l'initiative:

Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 29.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP). *Total: 3.*

Projet de loi constituant le contre-projet à l'initiative législative «Centre cantonal de natation» (Annexe 2)¹

Rapporteuse: **Solange Berset** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Première lecture

ART. 1

ART. 8A (NOUVEAU)

Alinéa 1

La Rapporteuse. Pas de remarques.

Le Commissaire. Pas de remarques.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je donne lecture de l'amendement: «L'Etat octroie des subventions pour la construction de piscines au sens de l'article 8 al. 1 sous forme de contributions non remboursables. Le montant des subventions est de 15 millions de francs pour une piscine de niveau intercantonal ou national (50 mètres) et 6 millions de francs pour des piscines de niveau cantonal (25 mètres)».

Cet amendement a pour but de régler une fois pour toutes le subventionnement des piscines. Il prévoit des chiffres financiers dans la loi car, enfin, l'argent est l'élément vital des projets en développement. Il a de nombreux avantages et peu de barrières.

Premièrement, nous prenons un engagement ferme, ce qui pourrait impliquer le retrait de l'initiative et donc un gain de temps et d'argent considérable;

Deuxièmement, nous donnons clairement le signal qu'il s'agit d'infrastructures pour tout le territoire cantonal et non pas seulement pour le Grand Fribourg. Cela peut lever les différentes oppositions actuelles;

Troisièmement, nous nous inspirons du projet de règlement auquel l'adhésion a été bonne et simplifions tant la procédure que le travail administratif;

Quatrièmement, les montants sont connus depuis longtemps. Ils ont été annoncés en public et sont déjà prévus dans le plan financier 2016–2018, en l'occurrence 18 millions de francs. De toute manière, les piscines et les infrastructures coûteront plus que ce qui a été annoncé actuellement;

Cinquièmement, nous donnons aujourd'hui un signal fort à la population et par la même occasion dynamisons les projets en cours.

Chers collègues, nous avons la possibilité de donner maintenant, aujourd'hui, à notre population les piscines dont elle a tant besoin et de résoudre cette procédure déjà longue. Osons et soyons concrets!

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de l'amendement de nos collègues Ducotterd et Dietrich et ne s'y ralliera pas. Le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

Ancrer des montants dans une loi serait une erreur. Je crois que la version du Conseil d'Etat me paraît plus logique et permet une plus grande souplesse.

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). Je pense qu'on doit être réaliste. Pour ne pas mettre en danger les deux projets, si on veut vraiment réaliser la grande piscine à Fribourg et les piscines dans les régions, on doit augmenter les sommes, comme je l'ai mis dans cet amendement.

Je pense que tout le monde est d'accord, on connaît les histoires des grands bâtiments comme notre fameux pont. On doit être réaliste et commencer avec des sommes vraiment réelles. C'est pour ça que j'ai déposé mon amendement. Il s'agit du texte de l'amendement Dietrich/Ducotterd dans lequel les montants de 15 et 6 millions sont remplacés par 25 millions, respectivement 10 millions.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Pour les raisons qui ont été évoquées par mon collègue Page, nous n'allons pas non plus soutenir cet amendement. Nous ne connaissons pas aujourd'hui le montant des projets qui peuvent être proposés. Les différents projets peuvent avoir des valeurs très dif-

¹ Message pp. 187ss; projet pp. 196ss.

férentes et on ne pourrait pas comprendre qu'un projet qui coûte le double d'un autre ait le même montant de subventions. Il faudrait alors parler de taux de subvention. On ne voit pas comment on peut l'introduire dans la loi.

Par contre, on salue et on insiste sur le fait que les montants ont été annoncés. Le Conseil d'Etat, j'imagine, va s'y tenir et on insistera pour.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). J'aimerais juste rebondir sur ce que vient de dire M. le Député Castella: «Nous espérons que le Conseil d'Etat va s'y tenir». Il manque effectivement une incitation claire au niveau financier dans les dispositions de ce contre-projet.

Pour insister sur l'obligation morale du Conseil d'Etat de s'engager, j'aimerais rappeler un certain point. Le canton de Fribourg a bénéficié de la manne de la Banque nationale suite à la vente de l'or. Il détient désormais une fortune et n'est pas endetté. Tous les partis politiques ont discuté longuement afin de savoir comment affecter cet argent supplémentaire. Ces discussions ont débouché sur le refus d'améliorer l'exercice annuel du canton, mais sur le souhait de consacrer cet argent à des projets. Nous avons parlé essentiellement de la 2^e année d'école infantine.

Or, jusqu'à présent, nous n'avons pas utilisé ces montants pour des projets. Je crois qu'il est temps d'agir. Notre canton a été extrêmement audacieux pendant un certain nombre d'années. Je rappelle que dans les années 1860, il avait consacré la moitié d'un exercice annuel pour faire venir le train à Fribourg. Actuellement, cela représenterait 1,5 milliard. Je crois que nous devons investir dans des piscines régionales et un centre de natation.

Je souhaite soutenir ces amendements, surtout pour inciter le Conseil d'Etat à tenir ses engagements et à effectuer les investissements nécessaires.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). L'amendement de notre collègue Schmid me conforte dans l'idée de le refuser. Voyez-vous, nous avons eu une proposition de 15 millions, M. Schmid propose ensuite 25 millions.

Le groupe de l'Union démocratique du centre fait confiance au gouvernement (*rires*). Nous sommes le seul groupe parlementaire à ne pas être représenté au Conseil d'Etat et à lui faire confiance!

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Si j'interviens, c'est pour amener deux autres éléments de réflexion, partant du principe que, quand on désire se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage:

1. Il y a des projets qui sont d'importance cantonale et non régionale. Un des exemples du passé est celui de l'hôpital fribourgeois. Il y a un seul hôpital cantonal. Il s'agit de la même chose dans le cas présent: nous avons un projet d'une piscine d'importance cantonale. Si elle est cantonale, le canton doit passer à la caisse;
2. Il y a une nouvelle catégorie de projets qui sont d'importance cantonale: il s'agit des zones d'activités stratégiques

d'importance cantonale. Là aussi elles sont cantonales et le canton devrait d'abord les financer et ne pas compter sur le premier effort subsidiaire des communes.

C'est pour cela que je soutiendrai cet amendement.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je pense que ces montants-là permettraient de retirer l'initiative. Ce n'est qu'une impression de ma part.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je voudrais dire que notre amendement sert aussi à donner des assurances. On sait aujourd'hui que, si l'initiative passe, on parle d'un montant de 40 millions pour la piscine de 50 mètres, de 1,5 million pour le fonctionnement et le canton devrait aussi financer les piscines régionales, ce que l'initiative ne fait pas. On estime le financement du canton à 6 millions.

Si cette initiative passait devant le peuple, on aurait le risque que le canton doive effectivement financer 40 millions, ainsi que le fonctionnement et, finalement, il ne pourrait pas financer les piscines régionales pour un montant de 6 millions, annoncé par le Conseil d'Etat. Lorsque les citoyens iront voter aux urnes, ils devront avoir la garantie du canton que les piscines régionales seront construites, ce qu'ils n'auront pas avec l'initiative. Nous devons contrer cette initiative qui est dangereuse pour la natation dans tout le canton. Aujourd'hui, les élèves doivent avoir des leçons de natation. Cela n'est pas possible car il n'y a pas de piscines dans toutes les régions. Nous devons leur donner cette possibilité. Avec cet amendement, nous donnons cette garantie. J'espère que les initiants auront la sagesse de retirer leur initiative.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

La Rapporteuse. La commission n'a pas été saisie de ces amendements lorsqu'elle a traité ce décret. Toutefois, il est vrai que nous avons entendu dans les débats d'entrée en matière que les initiants n'avaient aucune assurance concernant la participation financière du canton. Je vous l'ai dit en tant que présidente, nous ne pouvons pas prendre position. Je laisse à chacun la liberté de décider ce qu'il souhaite.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à ces deux amendements et vous invite à suivre sa proposition.

Il est vrai que, dans l'amendement de MM. Dietrich et Ducotterd, ces montants de 15 et 6 millions au maximum ont été prévus dans l'ordonnance soumise en consultation. C'est aussi par souci de clarté que nous avons fait passer l'ordonnance en consultation déjà l'été passé. Nous n'attendons évidemment pas la fin du délai légal pour venir avec une ordonnance; nous voulons le faire très rapidement pour afficher notre intention et notre volonté quant à l'ordre de grandeur de ce subventionnement.

En ce qui concerne les montants proposés par M. le Député Schmid, ils représentent presque le double avec 45 millions avec les projets qui sont en train d'émerger dans les communes. Il est un peu facile de dire qu'on double ou triple le montant et qu'ensuite on retire l'initiative. Les deux amendements ont un élément, pour moi, fondamentalement perni-

cieux, car ils ne renvoient pas à l'ordonnance et à la définition du montant subventionnable.

C'est pour cela que la version du Conseil d'Etat, même si elle a le désavantage de n'indiquer aucun montant, prévoit quand même des montants subventionnables maximums. Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de subventionner l'achat du terrain, le mobilier, le parking devant la piscine ou la cafétéria. Je crois que nous ne soutiendrions pas la natation en prévoyant ces montants. Les éléments subventionnables prévus dans l'ordonnance sont:

- > les bassins, les plans d'eau, les couvertures, les vestiaires et les locaux techniques.

Ils sont liés au fonctionnement même de la piscine et des bassins.

Si l'on indique les montants des subventions, cela veut dire, comme il a été relevé par l'un des députés, qu'il y a ensuite, quel que soit le projet, la situation où l'on pourrait être amené à verser 15 millions alors qu'il n'y aurait que 10 millions subventionnables. Cela veut dire que l'on verserait 5 millions pour des éléments qui n'ont en soi rien à faire avec la natation.

Je vous invite vivement à refuser ces amendements, même si je comprends bien la bonne intention de donner plus poids au contre-projet. Mais il y a une articulation dans l'ordonnance que nous devons faire pour amener la subvention à ce que nous désirons: l'encouragement à la natation.

- > Au vote, l'amendement Dietrich/Ducotterd opposé à l'amendement Schmid est accepté par 54 voix contre 21. Il y a 11 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Dietrich/Ducotterd:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory

Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 54.*

Ont voté en faveur de l'amendement Schmid:

Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 21.*

Se sont abstenus:

Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP). *Total: 11.*

- > Au vote l'amendement Dietrich/Ducotterd opposé à la version du Conseil d'Etat est refusé par 44 voix contre 43; il n'y a pas d'abstention.

- > Adopté.

Ont voté en faveur de l'amendement Dietrich/Ducotterd:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 43.*

Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Her-

ren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), . Total: 44.

Alinéa 2

La Rapporteuse. Il y a simplement un projet bis qui simplifie le libellé de l'alinéa.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette modification formelle.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: membre du comité de l'initiative Pro piscine.

La patience a toujours des limites. Depuis 2005, avec le lancement de la pétition et le délai indiqué dans le contre-projet fixé au 31 décembre 2025, vingt ans d'attente. C'est long, c'est trop long. Que pense le peuple de ces délais équivalents à une génération de vingt ans? La politique est belle si les projets se réalisent pour le bien commun – c'est le cas de la piscine – et dans des délais raisonnables. 2025, c'est l'horizon presque le futur. Qui, parmi nous, sera encore au Grand Conseil en 2025?

Pourquoi le délai du 31 décembre 2021? C'est un compromis. La nouvelle période administrative 2016–2021 permet d'étudier et de déposer les demandes portées par la volonté politique des exécutifs et des législatifs en place. Ils doivent assumer le suivi de ces dossiers. 2021, c'est une date réaliste, crédible, qui donne une certaine pression aux exécutifs et aux législatifs et qui va les motiver et concentrer les énergies sur des projets crédibles et réalisables. Entre 2025 et 2021 le choix se porte sur 2021 afin de faire avancer ce dossier et de ne pas à nouveau se reposer pendant dix ans.

C'est avec ces quelques arguments que je vous demande de soutenir notre amendement qui modifie l'échéance en la fixant au 31 décembre 2021 et non au 31 décembre 2025.

Thomet René (PS/SP, SC). L'amendement qui nous est proposé pourrait être un véritable auto-goal. En effet, cet amendement se veut être une pression pour réaliser plus rapidement la construction d'une piscine. Cependant, il ne s'agit pas seulement d'une question de volonté qui est à la base de cette construction. Ce sont aussi les conditions de réunions des différents partenaires susceptibles de financer cette piscine.

Si, en 2021, on n'a pas réussi à se mettre d'accord sur un projet, on va se retrouver dans la situation où l'on n'aura pas de

centre de natation en 2025, parce qu'on n'en aura tout simplement plus.

Je propose de ne pas suivre cet amendement.

La Rapporteuse. Cet amendement a été déposé en commission avec le délai de 2020 et non de 2021. Je considère donc qu'il est quasiment identique. Il a été refusé de manière très claire en commission.

J'aimerais ajouter qu'il est évident que l'objectif visé par les auteurs de cet amendement, en voulant accélérer les constructions, risque fort de ne pas être atteint et de se retrouver contre la volonté de réaliser quelque chose. Cela pourrait faire échouer des projets qui seraient peut-être en discussion. On dit souvent qu'il faut donner du temps au temps; plusieurs projets l'ont bien montré dans notre canton. Je crois qu'il est préférable, comme la commission l'a fait, de vouloir donner du temps au temps et de laisser les subventions courir plus longtemps, que de prendre le risque de ne pas toucher de subvention. Là, nous serions sûrs qu'aucun projet ne se réaliserait.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cet amendement pour les raisons qui ont déjà été évoquées. La durée de dix ans que nous proposons est finalement assez longue pour permettre aux porteurs de projets de se fédérer, de les développer et de pouvoir présenter des dossiers complets. Il est aussi suffisamment court, je dirais, pour qu'il exerce quand même une pression pour que des projets émergent; ce qui est déjà le cas maintenant en plusieurs endroits. Cette limite temporelle de dix ans permet aussi de dire que le Conseil d'Etat réserve ses moyens pour d'autres sports ou d'autres soutiens dans d'autres domaines sportifs.

> Au vote l'amendement Schoenenweid/Gander opposé à la version de la commission est refusé par 80 voix contre 9; il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Gander:

Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 9.

Ont voté en faveur du projet bis:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SE,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser

Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP).
Total: 2.

> Modifié selon le projet bis.¹

Alinéas 3 et 4

La Rapporteuse. Pas de commentaires.

Le Commissaire. Pas de commentaires.

> Adoptés.

ART. 2

La Rapporteuse. Pas de commentaires.

Le Commissaire. Pas de commentaires.

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

ART. 8A (NOUVEAU) ALINÉA 1

La Rapporteuse. Confirmation de la première lecture.

Le Commissaire. Confirmation de la première lecture.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je redépose l'amendement déposé en première lecture. J'aimerais dire deux choses à ce propos.

Concernant les montants, je le répète, ces montants sont aujourd'hui planifiés.

Deuxième point, quand on parle de dépenses subventionnables ou pas, je peux vous assurer aujourd'hui que les piscines coûteront plus que ça, plus que les 40 millions annoncés. Le règlement prévoit 35% et ça va de toute manière être plus que 35%.

Je n'adhère donc pas à l'argumentaire du commissaire du gouvernement. Avec ces montants-là, on limite en fait les dépenses de l'Etat, ce qui ne serait pas le cas dans un cas contraire.

Donc, je vous recommande de donner aujourd'hui ces subventions à nos piscines cantonales en soutenant cet amendement.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je vous demande aussi de soutenir cet amendement. Vous savez qu'aujourd'hui on a un projet dans le centre cantonal, mais il y a aussi des projets dans les régions périphériques. Ces régions périphériques, c'est aussi les communes qui, aujourd'hui, ont un impôt plus élevé, qui ont plus de charges, plus de charges avec les routes communales, bien plus de charges. Si on regarde dans la Glâne ou dans la Veveyse, souvent le taux d'impôt est élevé et ce serait encore ces communes-là qui devraient financer finalement leurs projets, alors que le projet du centre cantonal fort serait financé par tout le canton, ce qui est une injustice. On doit absolument financer dans toutes les régions les piscines nécessaires à l'école.

Je vous remercie ainsi de soutenir cet amendement et de donner une sécurité aux initiants de manière à ce qu'ils puissent retirer leur initiative ainsi qu'aux citoyens si cela va devant le peuple de manière à avoir la garantie que les piscines dans les régions soient financées.

La Rapporteuse. Confirmation des débats de la première lecture.

Le Commissaire. Confirmation de la première lecture en rappelant que les dépenses subventionnables, qui concernent bien les bassins et les éléments liés à l'activité de la natation, sont des éléments définis au niveau suisse pour toutes les installations de ce type. C'est l'Office fédéral du sport qui distingue dépenses subventionnables de dépenses non subventionnées. Nous n'avons pas les projets qui pourraient être là avec les montants que cela signifie. Bien sûr que certains pourraient être plus chers. Peut-être que dans la discussion, il y aurait des montants ou des projets de piscines moins chers que ce qui avait été initialement prévu; ce qui n'est pas impossible. A ce moment-là, cet amendement oblige la subvention aux montants indiqués alors que cela ne serait pas nécessaire pour ce qui relève évidemment de la dépense à subventionner selon la législation en la matière. Sous cet angle-là, j'estime qu'il y a un risque de subventionner des éléments qui seraient

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 198ss.

à ne pas subventionner par le canton, soit des places de parc ou des cafeterias. Je ne crois pas que c'est l'objectif du soutien.

Je vous demande vivement de vous en tenir à la première lecture.

- > Au vote l'amendement Dietrich/Ducotterd opposé à la version du Conseil d'Etat est accepté par 46 voix contre 44; il y a 2 abstentions.
- > Alinéa 1 modifié selon l'amendement Dietrich/Ducotterd. Cette disposition fera l'objet d'une troisième lecture.
- > Confirmation de la première lecture pour les autres alinéas.

Ont voté en faveur de l'amendement Dietrich/Ducotterd:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 46.*

Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corninbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz

Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 44.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP). *Total: 2.*

ART. 2

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

Troisième lecture

ART. 8A (NOUVEAU) ALINÉA 1

La Rapporteuse. Pas de remarques, confirmation des débats de la première lecture.

Le Commissaire. Confirmation de la première lecture.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Les résultats étant à ce point serrés et les montants aussi importants, le groupe de l'Union démocratique du centre vous demande de reporter la troisième lecture en regard de l'article 148 LGC et de reprendre le débat au mois de mars.

La Secrétaire générale. La troisième lecture ne peut pas être reportée, c'est uniquement la deuxième lecture. Donc, vous devez passer à la troisième lecture ce matin.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). En vertu de quel article? L'article 148 de la loi sur le Grand Conseil dit: «Toutefois, les lectures d'une loi nouvelle peuvent se suivre immédiatement s'il n'y a pas de divergences entre le Conseil d'Etat et la commission à l'issue de la première lecture. L'examen des actes urgents demeure en outre réservé.» On parle de lectures, on ne parle pas de deuxième ou de troisième lecture.

- > Au vote l'amendement Dietrich/Ducotterd opposé à la version du Conseil d'Etat est accepté par 47 voix contre 43; il y a 2 abstentions.
- > Modifié selon l'amendement Dietrich/Ducotterd.
- > Confirmation de la deuxième lecture.

Ont voté en faveur de l'amendement Dietrich/Ducotterd:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-

PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 47.*

Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 43.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP). *Total: 2.*

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi constituant le contre-projet à l'initiative législative «Centre cantonal de natation» est adopté tel qu'il sort des délibérations, par 74 voix contre 8. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woefrayer Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina

(LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 74.*

Ont voté non:

Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP). *Total: 7.*

—

Projet de décret 2014-DICS-86 relatif à l'initiative législative entièrement rédigée «Centre cantonal de natation» (votation populaire)¹

Rapporteure: **Solange Berset** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Lecture des articles

ART. 1

La Rapporteure. Pas de remarques.

Le Commissaire. Pas de commentaires.

- > Adopté.

ART. 2

La Rapporteure. Pas de remarques.

¹ Message pp. 187ss.

Le Commissaire. Pas de remarques.

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 70 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johnner- Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 70.*

Ont voté Non:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP). *Total: 11.*

Se sont abstenus:

Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

Projet de loi 2014-DSJ-92 d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite¹

Rapporteure: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).
Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

La Rapporteuse. La Commission de justice a procédé à l'examen du projet de loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite qui datait de 1891. Cette loi ne répond plus aux exigences actuelles et de nombreuses dispositions sont désuètes, rendant cette révision opportune. Elle remercie la Direction de la sécurité et de la justice pour le message N° 92 et les compléments d'information donnés par le commissaire du gouvernement et M^{me} Parissima Vez, rédactrice du projet, dont la qualité du travail a été remarquée et appréciée.

Il faut relever que le projet propose de maintenir l'organisation territoriale des offices des poursuites par districts, chaque district formant un arrondissement. En effet, la proximité des offices a été jugée prioritaire, permettant une optimisation de la gestion par la connaissance personnelle des situations des débiteurs. Ainsi une réorganisation ne se justifiait pas pour elle-même et pourra être l'objet d'un examen dans le cadre d'une réorganisation plus large des tribunaux d'arrondissements et des justices de paix.

D'autre part, de nouvelles règles sont données pour le bon fonctionnement des offices et une formation est requise pour les préposés et leurs substituts. Il doit encore être relevé que la compétence pour fixer les émoluments appartient à la Confédération. La loi proposée permet de disposer d'une base légale actualisée.

Notre Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter l'entrée en matière et d'accepter le projet de loi tel que proposé.

Le Commissaire. Cette loi date effectivement de 1891. Elle a donc 124 ans et sa révision totale a été entreprise pour trois principaux motifs.

D'abord, il faut épurer cette loi des règles obsolètes, par exemple le droit du créancier sur la récolte du débiteur (article 39), ou le droit pour le Conseil d'Etat d'ordonner à une commune de lever des impôts si la poursuite d'un créancier a abouti à un acte de défaut de biens.

Deuxième motif, il faut introduire de nouvelles règles pour le bon fonctionnement des offices des poursuites et de l'Office des faillites, par exemple en déterminant la formation requise des préposés et des substituts ou en précisant la procédure de plaintes.

Troisièmement, il faut revoir et simplifier la structure de la loi. Cette loi n'aura pas de conséquences financières, le montant

¹ Message pp. 201ss.

des émoluments est fixé par la législation fédérale. Je tiens à souligner que les émoluments encaissés couvrent largement les frais de fonctionnement des offices.

L'avant-projet de loi a fait l'objet d'une large procédure de consultation. Aucune des entités consultées n'a remis en question le principe même d'une révision totale de cette loi.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié attentivement le projet de loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, qui change et qui devient une loi d'application et non plus d'exécution.

Le groupe de l'Union démocratique du centre reconnaît la nécessité de réviser cette loi plus que centenaire. Il est important que l'on puisse compter sur un système de recouvrement efficace des créances et le système que l'on connaît aujourd'hui fonctionne bien.

Pour ce qui est de cette application cantonale, nous sommes particulièrement satisfaits du maintien d'offices régionaux des poursuites, gage d'une meilleure efficacité grâce à la connaissance qu'ont les proposés des débiteurs problématiques.

Avec ces remarques, nous soutiendrons l'entrée en matière et accepterons ce projet de loi efficace et très bien rédigé.

Schnewly André (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion kann es kurz und bündig machen. Das Mitte-Links-Bündnis dankt dem Staatsrat und seinen Mitarbeiterinnen für die gelungene und zeitgemässe Gesetzesgrundlage.

Wir unterstützen das Eintreten und werden keine Änderungsvorschläge machen.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je n'ai pas de liens d'intérêts à ce jour avec le sujet traité. Le groupe socialiste a examiné ce projet de loi et n'a pas de remarques particulières à faire. Il soutiendra donc à l'unanimité l'entrée en matière.

Le groupe remarque que ce projet a été accepté déjà à l'unanimité et sans modifications par la commission qui l'a examiné. C'est un fait assez rare pour être relevé. Il tient donc à remercier la Direction de la sécurité et de la justice et ses collaborateurs pour le travail fait et en général pour tout le toilettage fait dans les lois de la justice. Ces clarifications et mises à jour sont très utiles pour les citoyens et pour les autres autorités.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical reconnaît la nécessité de réviser une loi qui date de 1891. En plus de ce dépoussiérage, cette révision apporte des nouveautés appréciées, soit de nouvelles exigences relatives à la formation du personnel et du préposé, des précisions sur la responsabilité civile de l'Etat ainsi que sur la procédure de plainte.

Le groupe libéral-radical approuvera ces modifications.

Lors de la consultation, le Conseil d'Etat a demandé si une nouvelle organisation territoriale, soit la centralisation des offices des poursuites, devait voir le jour. Le groupe libéral-

radical s'y est opposé, estimant que des offices régionaux permettent un meilleur suivi des poursuites et assurent une meilleure collaboration des débiteurs.

Le groupe libéral-radical soutiendra donc l'entrée en matière ainsi que les nouveaux articles de cette loi.

Lauper Nicolas (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance et analysé le projet de loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

M^{me} la Rapporteuse ayant été très claire dans son introduction, je ne vais pas répéter ses propos. Lors de la consultation, notre groupe soutenait l'organisation territoriale des offices des poursuites telle qu'elle était prévue. Le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui maintient un arrondissement dans chaque district. Nous sommes convaincus que c'est une bonne chose.

Tout en remerciant les auteurs de ce projet pour leur excellent travail, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte l'entrée en matière et soutient le projet dans son intégralité tel que présenté.

La Rapporteuse. Je remercie tous les intervenants pour leur rapport. Ces rapports sont très positifs à l'égard du projet de loi qui, comme l'a remarqué un des intervenants, n'a fait l'objet d'aucun amendement en commission. Il faut relever que c'est un projet technique avec des compétences fédérales et cantonales très limitées. Mais on peut relever encore une fois l'excellence du projet qui a été soumis à notre approbation.

Pas d'autres remarques et je vous remercie pour avoir accepté l'entrée en matière.

Le Commissaire. Je remercie également les cinq intervenants. Je constate qu'il y a un soutien unanime et je les remercie.

En ce qui concerne l'organisation des offices des poursuites, je peux anticiper à l'article 2. Effectivement, le Conseil d'Etat a renoncé à modifier ces structures. C'est surtout suite à la procédure de consultation où les partis politiques, notamment le PDC, le PLR et l'UDC, ont soutenu le maintien des arrondissements actuels pour les raisons qui ont été évoquées, notamment la proximité géographique des offices avec leurs «clients». Cela permet au personnel des offices de connaître dans une certaine mesure les débiteurs auxquels ils ont à faire. Ce fait est à la fois dans l'intérêt des débiteurs poursuivis et des créanciers poursuivants.

Une deuxième raison: la réorganisation territoriale des seuls offices de poursuite ne serait pas logique tant qu'une réflexion globale n'est pas menée pour l'organisation des autres autorités judiciaires cantonales. Je pense notamment aux tribunaux d'arrondissements et aux justices de paix.

Finalement, j'ai l'intention d'inviter les offices des poursuites à ouvrir certains samedis ou certaines soirées pour être plus proches des débiteurs et des créanciers qui travaillent souvent jusqu'à 18 heures le soir pour qu'ils puissent effectivement aller consulter les offices des poursuites.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

La Rapporteuse. Compte tenu des développements faits dans l'entrée en matière, pas de remarques particulières sur l'article 2.

Le Commissaire. J'ai déjà dit les raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat maintient les structures actuelles lors de l'entrée en matière.

- > Adopté.

ART. 3

La Rapporteuse. Il est précisé que cette disposition ne s'appliquera qu'au personnel dont les rapports de travail débutent après l'entrée en vigueur de la loi, selon l'article 20 de dite loi, et que la formation des huissiers sera organisée en collaboration avec le canton de Berne, celui-ci prenant en charge la formation du personnel alémanique, alors que le canton de Fribourg prendra en charge la formation du personnel parlant français.

Le Commissaire. Jusqu'à la fin 2002, selon la loi cantonale, les préposés devaient être titulaires d'une licence en droit. Cette exigence a été abrogée sans la remplacer. Nous avons jugé nécessaire de réintroduire une exigence de formation minimale pour certaines catégories de collaboratrices et collaborateurs des offices des poursuites et de l'Office des faillites, c'est-à-dire celles et ceux qui effectuent des tâches spécifiques à la poursuite pour dettes et faillite.

- > Adopté.

ART. 4

La Rapporteuse. Il faut juste relever que c'est le tribunal de la Sarine qui est seul compétent pour juger des causes relevant des procédures en responsabilité contre l'Etat.

Le Commissaire. Donc c'est le droit fédéral qui règle clairement, exhaustivement la responsabilité civile des offices des poursuites. Notre règle cantonale rappelle simplement la procédure à suivre.

- > Adopté.

ART. 5

Le Commissaire. En fait, les collaborateurs des offices sont soumis à deux types de surveillance exercée par deux autorités distinctes. Si le collaborateur concerné viole une règle de la loi sur la poursuite, par exemple s'il tarde de manière injustifiée à procéder à un acte de poursuite, il est passible d'une

peine disciplinaire prévue par la loi sur la poursuite. Cette sanction lui sera infligée par le Tribunal cantonal.

Par contre, si le collaborateur viole une règle du droit du personnel de l'Etat, par exemple s'il envenime les relations avec ses collègues, il est passible des peines prévues par la loi sur le personnel. Cette sanction sera infligée par ma Direction.

- > Adopté.

ART. 6 à 8

- > Adoptés.

ART. 9

Le Commissaire. Je renvoie au message.

- > Adopté.

ART. 10

- > Adopté.

ART. 11

Le Commissaire. Lors de l'examen du projet par la Commission de justice, deux problèmes ont été soulevés en relation avec la délivrance aux tiers d'extraits de registres des poursuites.

Premièrement, faut-il que la législation cantonale prévoit la mise sur pied d'un registre cantonal des poursuites pour éviter qu'en déplaçant son domicile d'un arrondissement à un autre un débiteur puisse fournir à son futur partenaire contractuel un extrait de poursuite vierge? Même si le problème soulevé est sérieux, un registre cantonal ne le règlera pas dès lors que, au lieu de changer d'arrondissement, le débiteur pourra simplement changer de canton.

Le deuxième problème soulevé: la législation cantonale peut-elle prévoir une règle protégeant mieux une personne contre les poursuites injustifiées? En effet, on constate souvent que des personnes abusent du système en lançant des commandements de payer injustifiés. Si ceux-ci sont frappés d'opposition, ils ne seront pourtant radiés du registre des poursuites qu'au bout de cinq ans et la voie d'action en justice pour faire constater l'inexistence de la dette est longue, compliquée et coûteuse. C'est vraiment un inconvénient pour les citoyens. Le délai de cinq ans est prévu par la loi fédérale et le droit cantonal ne peut pas y déroger. Cela étant, la Confédération est consciente de ce problème et une intervention parlementaire fédérale est actuellement en cours pour y remédier. Par ailleurs, tout récemment, la semaine passée, le Tribunal fédéral a simplifié les conditions d'admission d'une demande en justice lorsqu'il s'agit de protéger une personne en cas de poursuite.

- > Adopté.

ART. 12

Le Commissaire. Je signale simplement que ma Direction a l'intention d'instituer un deuxième substitut pour l'Office des

poursuites de la Sarine, mais cela a un coût. Des discussions sont en cours avec le Service du personnel et d'organisation.

> Adopté.

ART. 13

> Adopté.

ART. 14

La Rapporteuse. Cette compétence générale a été saluée par les praticiens. En effet, c'est la possibilité d'agir en procédure sommaire qui répond à ce besoin d'économie des moyens. Cet article a donc été bien accueilli par la Commission et les praticiens de la Commission.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter.

> Adopté.

ART. 15 ET 16

> Adoptés.

ART. 17

Le Commissaire. Dans le cadre des travaux préparatoires, nous avons envisagé la possibilité d'introduire dans la loi cantonale une règle selon laquelle tout commandement de payer adressé à l'Etat est d'office frappé d'opposition. Nous avons finalement renoncé à cette règle, notamment pour éviter le reproche d'une inégalité de traitement entre l'Etat et le débiteur présumé.

> Adopté.

ART. 18

Le Commissaire. Pendant la séance de la Commission de justice a été soulevée la question des émoluments avancés par les notaires et qui ne sont pas récupérables par la suite. Dans le cadre de la révision de la loi sur le notariat, on va examiner cette question.

> Adopté.

ART. 19

> Adopté.

ART. 20

La Rapporteuse. Pas de remarques, à part qu'il s'agit d'une disposition transitoire.

Le Commissaire. Je renvoie au message.

> Adopté.

ART. 21

> Adopté.

ART 22, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Rapporteuse. La commission a pris note que l'entrée en vigueur était prévue pour le 1^{er} juillet 2015.

Le Commissaire. C'est effectivement l'intention du Conseil d'Etat. J'ai encore une remarque concernant le titre. Pourquoi remplace-t-on la loi d'exécution par la loi d'application? On parle également de la législation fédérale et pas seulement de la loi sur les poursuites. Effectivement, ce n'est maintenant plus la mode de dire «loi d'exécution» mais on dit «loi d'application». Ce n'est pas seulement la loi d'application de la loi sur les poursuites parce qu'il y a aussi d'autres législations, notamment la loi sur les poursuites contre les communes qui est réglée par cette loi. C'est pour ça que nous avons modifié le titre.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

CHAPITRE PREMIER

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 4

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 76 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Die-

trich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schopfer Christian (LA,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 76.*

—

- La séance est levée à 11 h 55.

Le Président:

David BONNY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—